

Printemps 2011 VOLUME 22 NUMÉRO 1

# ESQUISSES

## OAQ 3.0 DENSE EN LIGNE





Les bâtiments haute performance Murox®

# Pour mieux concevoir. Pour mieux construire.

Conception intégrée, optimisation énergétique, fabrication, construction. Découvrez les solutions éprouvées et l'approche unique des bâtiments haute performance Murox®. Pour aujourd'hui, mais surtout pour demain.

**Canam, un monde de solutions pour soutenir vos créations !**

Bakers atWork Office Furniture, Cambridge, ON

1 866 466-8769  
[www.canam.ws/murox](http://www.canam.ws/murox)

Montréal • Québec • Toronto • Calgary • Boston



# CANAM

Solutions et Service sur mesure

Une division de Groupe Canam



## ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

RÉDACTEUR EN CHEF **Pierre Frisko**  
 JOURNALISTES **Hélène Lefranc** et **Martine Roux**  
 RÉVISEUR **Christine Dufresne**  
 CONCEPTRICE GRAPHIQUE **Amélie Beaulieu**  
 ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO **Maxime Catellier,**  
**Caroline Charland, Christine Daffe, Leslie Doumerc,**  
**Jean-Pierre Dumont, Carole Giard, Éric Grenier,**  
**Sandra Mbombo**

*Esquisses* est publié quatre fois l'an par  
 l'Ordre des architectes du Québec.  
 Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec  
 Bibliothèque nationale du Canada  
 Ce numéro est tiré à 5500 exemplaires

Le magazine *Esquisses* vise à informer les membres  
 sur les conditions de pratique de la profession d'architecte  
 au Québec et sur les services de l'Ordre. Il vise également  
 à contribuer à l'avancement de la profession et à une  
 protection accrue du public. Les opinions qui y sont  
 exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre.  
 Les produits, méthodes et services annoncés sous forme  
 publicitaire dans *Esquisses* ne sont en aucune façon  
 approuvés, recommandés, ni garantis par l'Ordre.

### SERVICES DE L'ORDRE

#### AIDE À LA PRATIQUE

Directeur **Alain Lafleur**  
 alafleur@oaq.com | poste: 224  
 Coordonnatrice à la formation continue  
**Sandra Mbombo**  
 smbombo@oaq.com | poste: 202

#### BUREAU DU SYNDIC

Syndic **Pierre Collette**  
 pcollette@oaq.com | poste: 231  
 Syndic adjoint **René Crête**  
 rcrete@oaq.com | poste: 249  
 Adjointe **Lucie Aubin**  
 laubin@oaq.com | poste: 222

#### DIRECTION ET PRÉSIDENTIE

Président **André Bourassa**  
 presidency@oaq.com  
 Directeur général et secrétaire **Jean-Pierre Dumont**  
 jpdumont@oaq.com | poste: 211  
 Secrétaire de direction **Christine Daffe**  
 cdaffe@oaq.com | poste: 221

#### ENQUÊTEUR

**Claude Bonnier**  
 cbonnier@oaq.com | poste: 232

#### SERVICE DE L'ADMISSION

Registraire **Carole Giard**  
 cgiard@oaq.com | poste: 251  
 Adjointe **Lynda Godin**  
 lgodin@oaq.com | poste: 212  
 Chargée de projets **Nathalie Thibert**  
 nthibert@oaq.com | poste: 220

#### SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

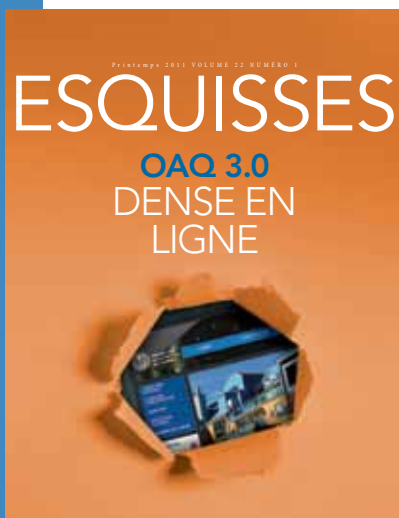
Contrôleur contractuel **Patrick St-Amour**  
 pst-amour@oaq.com | poste: 230  
 Technicienne comptable **Hakima Zidani**  
 hzidani@oaq.com | poste: 209

#### SERVICE DES COMMUNICATIONS

Directeur **Pierre Frisko**  
 pfrisko@oaq.com | poste: 223  
 Agente de recherche et de liaison **Hélène Lefranc**  
 hlefranc@oaq.com | poste: 233  
 Chargée de projets **Martine Roux**  
 mrroux@oaq.com | poste: 229

1825, boul. René-Lévesque Ouest  
 Montréal QC H3H 1R4  
 Tél. : 514-937-6168  
 800-599-6168

esquisses@oaq.com  
 www.oaq.com



### En couverture

Nous l'attendions depuis longtemps, le nouveau  
 site de l'Ordre. Ce « nous » inclut tout autant le  
 conseil d'administration que la permanence, qui  
 souhaitent mettre en ligne un site qui reflète  
 davantage le dynamisme de l'Ordre et, surtout, qui  
 permette à nos différentes clientèles, membres,  
 stagiaires, étudiants et grand public, de trouver  
 l'information qu'elles sont en droit d'attendre de la  
 part d'un ordre qui se veut professionnel. La précé-  
 dente version, il faut bien l'admettre, accusait le  
 poids des années et quelques erreurs de concep-  
 tion rendaient la navigation fastidieuse. Petit tour  
 du propriétaire d'un site qui sera officiellement mis  
 en ligne le 29 mars.

### ACTUALITÉS

- 4 **Brèves**
- 5 **En éditorial** Loin de toute concurrence
- 6 **Élections 2011**
- 7 **Chronique** Potinage autistique
- 8 **Renouvellement de la cotisation**
- 9 **Revêtement de fibrociment** Manipuler avec soin
- 13 **Infrastructure Québec** Un an plus tard
- 16 **Domaine de l'Estérel** Patrimoine en péril

### EN COUVERTURE

- 19 **OAQ 3.0** Le nouveau site Web de l'Ordre
- 22 **Ailleurs** La renaissance de l'île de Nantes
- 26 **PEA 2011** Les lauréats en photos
- 31 **Signature numérique** Clés en main
- 33 **Qui fait quoi?** Les acteurs du domaine de l'architecture
- 38 **Régime d'assurance collective** Des précisions
- 40 **Formation continue** Programme du printemps
- 42 **La capsule du Fonds des architectes**
- 43 **Forum des architectes 2011** Programme préliminaire
- 44 **Tableau de l'Ordre et décisions disciplinaires**
- 45 **Lectures**

## LOI SUR LES ARCHITECTES

En novembre dernier, l'Ordre a transmis à l'Office des professions du Québec sa proposition de nouvelle Loi sur les architectes. Dans cette proposition, l'Ordre préconise une définition de l'exercice de l'architecture qui inclut sa finalité de construire des bâtiments durables, fonctionnels et harmonieux.

À cette définition, s'ajoute une liste d'actes réservés à l'architecte qui comprend notamment la préparation des plans et devis d'architecture pour les bâtiments assujettis à la Loi et, bien sûr, la surveillance des travaux.

L'OAQ est convaincu que cette proposition de nouvelle loi a pour effet de clarifier ce qui compose l'exercice de l'architecture et de mieux protéger le public en garantissant le recours à un architecte pour une mission plus élargie qui inclut la surveillance des travaux. À partir de ces prémisses, l'OAQ pourra ensuite élaborer un règlement d'autorisation d'actes en application de l'article 5.1. Ce règlement déterminera les classes de personnes qui seront autorisées à poser les actes réservés à l'architecte.

Quant au parc de bâtiments assujettis à la Loi sur les architectes, il demeure pour l'essentiel identique à celui déterminé en 2000, soit le résidentiel multifamilial, le commercial et l'industriel léger de plus de deux étages et de 300 m<sup>2</sup> de superficie de plancher. Deux changements sont toutefois proposés : d'une part, l'Ordre prône d'assujettir à la Loi sur les architectes l'habitation unifamiliale isolée de plus de 170 m<sup>2</sup> et, d'autre part, l'OAQ poursuit actuellement des discussions avec l'Union des producteurs agricoles quant à la déréglementation d'une plus grande partie du bâtiment agricole qui ferait passer la limite de 300 à 750 m<sup>2</sup> de superficie de plancher.

L'Office des professions devrait informer l'Ordre des résultats de son analyse et des suites qui seront données à sa proposition au cours de l'hiver ou du printemps 2011.

## SUIVI RÉGLEMENTAIRE

Depuis des mois, voire des années, les membres attendent l'entrée en vigueur d'un nouveau Code de déontologie des architectes et du Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société. Ces règlements, annoncés depuis longtemps, cheminent au sein des instances gouvernementales, dont l'Office des professions du Québec (OPQ) et l'Autorité des marchés financiers. Il faut savoir qu'une fois que les règlements quittent les bureaux de l'OAQ, celui-ci n'a pas de contrôle sur les délais de traitement au sein de l'appareil gouvernemental. Le dernier conflit de travail des juristes de l'État a illustré une nouvelle fois cette absence de contrôle, est donc impossible, même pour l'Ordre, de prédire avec justesse les dates d'entrée en vigueur de ces règlements.

À ce sujet, comme plusieurs ordres professionnels sont touchés par la situation, l'OPQ a mis sur pied un groupe de travail réunissant des représentants des ordres pour améliorer son efficacité dans le traitement de la réglementation professionnelle. Le président de l'OAQ, André Bourassa, a été désigné pour faire partie de ce groupe de travail.

### LISTE DES RÈGLEMENTS OU PROJETS DE RÈGLEMENTS DE L'OAQ EN COURS DE TRAITEMENT :

- Projet de règlement sur l'inspection professionnelle
- Nouveau Code de déontologie des architectes
- Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société
- Règlement sur les conditions de délivrance des permis
- Règlement sur les normes d'équivalence

Photo : Leitmotiv



## À L'ARM, CITOYENS

Roulement de tambour... Nous savons enfin qui est le premier architecte français reconnu en vertu de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) conclu entre l'OAQ et l'Ordre des architectes de France : Charles-Bernard Gagnon. En effet, l'ARM est maintenant officiellement en vigueur. Les architectes venus de France voient ainsi leur reconnaissance au Québec grandement facilitée. Notez toutefois que seuls les professionnels actuellement inscrits au tableau de l'ordre français peuvent bénéficier de l'ARM. Si vous exercez la profession dans l'Hexagone depuis moins de trois ans, des mesures compensatoires vous seront imposées.

Quant aux dispositions visant à faciliter la reconnaissance des diplômés en architecture de France qui ne sont pas inscrits au tableau de l'ordre français, elles font partie d'un projet de règlement déposé à l'Office des professions du Québec (OPQ) en décembre. L'OPQ doit analyser le projet, proposer des modifications au besoin et donner suite au processus. Pour l'instant, il est donc impossible de confirmer la date d'entrée en vigueur de ce règlement.

Pour vous prévaloir de l'ARM, vous devez présenter une demande d'étude de dossier à Nathalie Cabrera, chargée de projets à l'admission : [ncabrera@oqa.com](mailto:ncabrera@oqa.com).

## AVIS DE CONSULTATION RÉGLEMENTAIRE

À sa réunion du 30 septembre 2010, le conseil d'administration de l'Ordre a adopté le projet de Règlement sur l'inspection professionnelle des architectes aux fins de consultation des membres.

Le projet de règlement et le document de consultation sont disponibles sur le site Web de l'OAQ.

Les membres ont jusqu'au jeudi 5 mai 2011, à 17 h, pour transmettre leurs commentaires.



# LOIN DE TOUTE CONCURRENCE

André Bourassa, président

Il est parfois intéressant de retourner au dictionnaire. Voici deux définitions éclairantes : un ordre est, selon le *Petit Robert*, un « groupe de personnes soumises à certaines règles professionnelles », alors qu'un syndicat est une « association qui a pour objet la défense d'intérêts communs ». À ne pas confondre.

Sur le terrain de l'architecture québécoise, cela donne l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) et l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ), deux organisations aux rôles nettement distincts. L'OAQ encadre la profession d'architecte – notamment par l'entremise d'un certain nombre de règles et règlements auxquels ses membres sont soumis. L'Ordre est lui-même chapeauté par l'Office des professions du Québec, garant de l'ensemble du système professionnel québécois. L'objectif recherché n'est rien d'autre que la défense de l'intérêt du public. En s'assurant que seule une personne compétente puisse se dire architecte, l'OAQ protège en plus l'activité des architectes, mais c'est un bénéfice complémentaire, une conséquence accessoire, en quelque sorte, de la mission de protection du public. Rien de plus.

De son côté, l'AAPPQ est un syndicat. Son objet est donc la défense des intérêts communs aux firmes d'architectes qu'elle regroupe. Les sujets sur lesquels travaille l'association sont divers, mais comprennent forcément les conditions d'engagement et la rémunération des services.

On perçoit clairement la distinction : l'OAQ défend le public et l'AAPPQ protège ses membres. Ce n'est pas un jugement, c'est un fait. D'ailleurs, ce partage des rôles me semble essentiel et tout à fait sain. Il permet à chacun des deux organismes de mener ses batailles en fonction d'une ligne directrice claire, sans conflit d'intérêts ou contradiction interne.

N'allez pas croire non plus que les positions de l'Ordre et du syndicat soient systématiquement

divergentes. Il arrive souvent que l'intérêt public et l'intérêt des architectes se rencontrent. Pensons au dossier des partenariats public-privé. Ce mode de construction, tel qu'il avait été mis en place par le gouvernement en 2004, était nuisible aussi bien pour la société québécoise dans son ensemble que pour la profession en particulier. L'AAPPQ et l'OAQ ont livré à plusieurs reprises un message identique aux décideurs politiques : il fallait corriger le tir. Les démarches ont été conjointes lorsque c'était possible ou juxtaposées, mais elles étaient coordonnées, puisque nous étions d'accord.

L'OAQ défend le public et l'AAPPQ protège ses membres. Ce n'est pas un jugement, c'est un fait. D'ailleurs, ce partage des rôles me semble essentiel et tout à fait sain. Il permet à chacun des deux organismes de mener ses batailles en fonction d'une ligne directrice claire, sans conflit d'intérêts ou contradiction interne.

Il y a des causes corporatistes dont l'Ordre – disons-le clairement – ne se mêlera pas, par exemple la tarification des honoraires. Toutefois, de la même façon que le travail de l'Ordre sert parfois les intérêts des architectes, celui de l'AAPPQ sert parfois l'intérêt public. Ce n'est pas antinomique. L'Ordre n'hésite pas alors à soutenir son action. Il recommande par exemple l'utilisation du modèle de contrat que propose l'association. En effet, si ces documents permettent que le client et son architecte se comprennent bien, la protection du public s'en trouve renforcée.

En tant que président de l'OAQ, il me semble important que la société québécoise soit dotée d'une instance légitime portant haut et fort la parole des architectes. Cette instance doit être représentative et, pour cela, regrouper un

nombre important de cabinets. Je ne peux qu'encourager les architectes concernés à adhérer au syndicat. J'en profite pour remercier mon confrère Alain Fournier pour le travail effectué ces dernières années à la tête de l'AAPPQ et je souhaite la bienvenue à son nouveau président, Marc Laurendeau.

Je souhaite ici élargir le message. L'OAQ compte de nombreux partenaires avec qui il travaille quand les visions se rejoignent : la Conférence interprofessionnelle du design du Québec (CIDQ), l'Union

des producteurs agricoles (UPA), l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ), l'Ordre des urbanistes, l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et bien d'autres. Les réflexions autour du design, de l'étalement urbain, de la Loi sur les architectes ou de l'accessibilité universelle ne sont pas le monopole de l'Ordre des architectes.

Je ne considère pas ces organisations, quelles que soient leur taille, leur mission ou leurs priorités, comme des concurrentes. Encore moins comme des profiteuses qui essaieraient de bénéficier de l'image positive des architectes. De mon point de vue, il n'y a pas de raison de se priver d'alliances si celles-ci permettent de faire avancer, ultimement, la qualité du cadre bâti au Québec. Comme on dit : l'union fait la force.



L'architecte Dan Hanganu recevant la médaille du Mérite des mains du président de l'Ordre, André Bourassa, en septembre 2009

## MÉDAILLE DU MÉRITE ET PRIX THOMAS-BAILLAIRGÉ

Comme nous l'avons annoncé dans le bulletin *Élévation* du 2 février, la période des mises en candidature pour la médaille du Mérite et le prix Thomas-Baillairgé se termine le 15 avril 2011.

La médaille du Mérite, décernée depuis 1951, est attribuée par décision unanime du conseil d'administration à un membre qui s'est distingué dans sa pratique en tant qu'architecte ou par les services qu'il a rendus à la profession. Quant au prix Thomas-Baillairgé, créé en 1983, il est remis à une personne ou à un organisme public ou parapublic pour sa contribution remarquable à la promotion et à la conservation de la qualité du cadre de vie au Québec.

D'autres renseignements et la liste des lauréats sont disponibles sur le site Web de l'Ordre.

Pour ces deux prix, les membres de l'Ordre peuvent proposer une candidature. La proposition doit évoquer les motifs, accomplissements et réalisations susceptibles de valoir le prix au candidat ou à l'organisme proposé. Elle doit être envoyée par courriel à Christine Daffé à [cdaffe@oaq.com](mailto:cdaffe@oaq.com).

Les propositions seront étudiées par un comité d'analyse, puis soumises au conseil d'administration qui désignera les lauréats.

## UN NOUVEAU PRÉSIDENT À L'AAPPQ

Communication et planification stratégique : tels sont les chevaux de bataille du nouveau président de l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ), Marc Laurendeau. À l'interne, il entend revoir la communication afin de mieux répondre aux attentes des membres; à l'externe, il souhaite augmenter la visibilité de l'AAPPQ sur la place publique. Marc Laurendeau poursuivra par ailleurs le travail entrepris par ses prédécesseurs, notamment la représentation auprès des intervenants du domaine de la construction. Architecte depuis 1978, le nouveau président est associé principal chez Jodoin Lamarre Pratte et associés, à Montréal.

## ÉLECTIONS 2011

Comme nous l'avons annoncé récemment dans *Élévation*, des élections au conseil d'administration de l'Ordre se tiendront au printemps afin de pourvoir le poste de président, ainsi que les postes d'administrateur dans les régions du Centre du Québec, des Laurentides, de Montréal et de Québec.

### ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

L'élection à la présidence est tenue au suffrage universel des membres. Le mandat du président est d'une durée de deux ans. Le président actuel est André Bourassa.

### ÉLECTIONS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR

Les bulletins de candidature à un poste d'administrateur sont disponibles sur le site Web de l'Ordre. La durée des mandats est de trois ans. Voici les administrateurs dont le mandat prend fin en 2011 :

**Centre du Québec:** Hélène Beaudry  
**Laurentides:** Claude Hamelin Lalonde  
**Montréal:** Nathalie Dion et Normand Pratte  
**Québec:** Louis Leduc

La date limite pour poser sa candidature est le vendredi 18 mars 2011 à 17 h.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2011

Le conseil d'administration porte à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle toute question d'intérêt commun pour la profession, présentée par un membre, sous forme d'avis de proposition, au moins cinq semaines avant la date de l'assemblée générale. Cette année, l'assemblée générale annuelle se tiendra à Montréal, le 17 juin 2011. Les architectes intéressés doivent soumettre leur avis de proposition au secrétaire de l'Ordre au plus tard le mercredi 11 mai, à 17 h. On peut envoyer un avis par la poste ou encore par courriel ([secretaire@oaq.com](mailto:secretaire@oaq.com)) en indiquant la mention « AGA 2011 » dans la section objet du message.



# POTINAGE AUTISTIQUE

Pierre Frisko  
pfrisko@gmail.com

Les tempêtes de neige ont un petit côté folklorique à Montréal. C'est peut-être un peu parce qu'à chaque fois, ça prend presque une semaine à tout ramasser, même s'il n'est tombé qu'une quinzaine de centimètres. Mais c'est surtout parce que, chaque fois, le même manège recommence : pendant quatre ou cinq jours, des employés municipaux parcourent la ville et plantent des bâtons dans les bancs de neige pour annoncer aux automobilistes les opérations de déneigement. Et c'est une armée de petites fourmis qui ratisse la ville lorsque vient le temps de sortir la quincaillerie.

Pendant ce temps, à Québec, quelques employés se promènent en voiture et, à l'aide d'une télécommande, allument les feux clignotants qui annoncent l'interdiction de stationner.

Une seule de ces deux villes juge son système désuet et a entrepris les démarches pour l'améliorer d'ici 2012.

Un indice : ce n'est pas Montréal.

Au Royaume-Uni, les partenariats public-privé, on connaît et, depuis qu'ils ont été instaurés en dogme par la très progressiste Margaret Thatcher, on a eu à maintes reprises l'occasion d'en observer les avantages et inconvénients. Une des grandes leçons qu'a retenues le ministère de la Santé du Royaume-Uni : la construction de très gros hôpitaux en PPP n'est pas une bonne idée.

Qu'est-ce qu'un très gros hôpital ? Un hôpital qui coûte plus de un milliard de dollars. Un montant si élevé, comme le démontre l'expérience du Royaume-Uni, fait peur aux soumissionnaires potentiels : très peu d'entreprises ont les reins suffisamment solides pour investir de tels montants.

Au Québec, le gouvernement Charest annonce l'octroi du projet du CHUM en PPP à la seule équipe

encore en lice, après l'auto-éjection de l'autre concurrent. Le gouvernement se félicite de l'émulation provoquée par une si saine concurrence et se dit convaincu d'avoir obtenu le meilleur projet possible.



À Québec, le maire Labeaume et le premier ministre Charest confirment le projet d'amphithéâtre, qui coûtera selon les premières estimations 187 M\$ à la municipalité et 200 M\$ au gouvernement provincial. Notez bien le choix des mots : pas un aréna, ni un nouveau colisée. Les Nordiques ? Pas nécessaire. L'étude des besoins a été confiée à un consortium dont fait partie la firme Populous (anciennement HOK), plus grande spécialiste des installations sportives d'Amérique : on n'est jamais trop prudents.



À Mumbai, le plus riche des Indiens, Mukesh Ambani, a fait construire une résidence de 27 étages double hauteur pour y installer sa famille. Grosse famille, tout de même : trois enfants. Trois hélicoptères aussi, mais il n'y a probablement pas de lien entre ces deux chiffres. Quoique. On parle de 27 étages, mais c'est grossièrement exagéré. Les six premiers servent uniquement au stationnement. C'est à peine si ça laisse de la place pour la visite.



À Montréal, l'échangeur Turcot sera « un projet de développement urbain dans un contexte de développement durable », selon le ministre Hamad. Comment ajouter 20 000 voitures par jour aux 280 000 qui passaient déjà par là tout en devenant vert ? Il suffit de mettre du gazon sur les dessins. Copier un pont de Calatrava et le coller à côté du gazon peut aider à faire avaler la pilule.

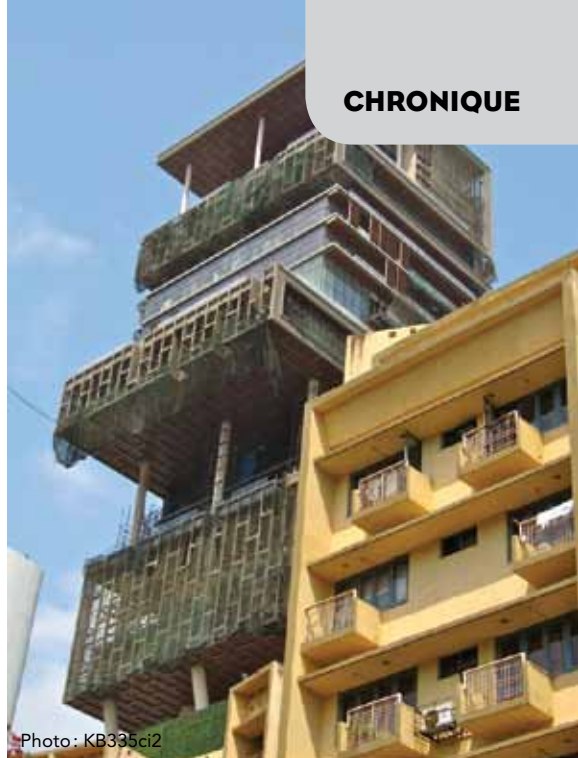


Photo : KB335ci2



Photo : Mourial



Un résidant de Sainte-Foy expliquait avec une certaine mélancolie son déménagement de Cap-Rouge à Sainte-Foy : « Avant, je pouvais me rendre au travail en quelques minutes. Mais avec l'étalement urbain, ce n'était plus supportable, ça pouvait prendre 30, 40 minutes. » Alors qu'il vivait peinard à Cap-Rouge tout en travaillant à Québec, l'étalement urbain lui est tombé dessus. Il y a des gens qui n'ont vraiment pas de chance.

Les propos contenus dans cette chronique ne représentent pas la position de l'OAQ. Ils n'engagent que son auteur.



## ON REPART EN ŒUF

Incapable de se payer un toit décent dans une ville qu'il contribue à façonner, le jeune architecte chinois Dai Haifei a pondu un projet inusité qui fait jaser le Tout-Beijing : une maison (plutôt une chambre !) ovoïde et mobile qu'il a pour l'heure plantée sur le trottoir jouxtant son lieu de travail.

Ce n'est pas le grand luxe : la maison-œuf, qui fait 6 m<sup>2</sup>, contient un lit, une table de chevet et un réservoir d'eau. Mais elle est parfaitement verte. Arc-boutée autour d'un cadre en bambou reposant sur deux roues, elle est isolée avec des sachets de jute que Hanfei a remplis de sciure de bois et de semences de gazon. Un panneau solaire suffit à éclairer cet abri spartiate et à alimenter de petits appareils électriques. Coût total : 6427 yuans ou environ 975 \$, soit l'équivalent de deux loyers mensuels *downtown* Beijing.

Dai Haifei ne rentre dans sa coquille que pour y dormir, a-t-il raconté au *China Daily*. Chose certaine, il ne passe pas ses samedis après-midi à faire le ménage.

Source : *China Daily*

## COTISATION ANNUELLE ET INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

Vous recevrez bientôt l'avis de cotisation 2011-2012, accompagné des reçus officiels pour l'année 2010. Même si le document qui vous sera transmis ne contient pas les renseignements figurant au tableau de l'Ordre, nous en profitons pour vous rappeler que ceux-ci doivent être à jour.

La cotisation annuelle a été fixée à 770 \$ (plus taxes). La contribution obligatoire à l'Office des professions du Québec est de 24,45 \$. Veuillez prendre note qu'en plus du paiement par chèque et par carte de crédit, vous pouvez acquitter la cotisation annuelle par paiement électronique sur le site Web de la majorité des institutions financières ou dans un guichet automatique, comme vous le faites pour vos autres factures. Il suffit d'inscrire l'Ordre des architectes du Québec dans le dossier de factures de votre institution financière, et d'indiquer ensuite votre numéro de permis (la lettre A suivie des quatre chiffres). Nous vous invitons à vous prévaloir de ce mode de paiement qui réduit substantiellement les délais de traitement. La date limite de paiement de la cotisation professionnelle est le 1<sup>er</sup> avril 2011.

# Vous cherchez des produits écoresponsables ?



Une analyse détaillée et documentée, preuves à l'appui

- Composition
- Contenu recyclé
- Teneur en COV
- Durée de vie
- Écolabels
- Références LEED
- Empreinte corporative
- Etc.

EN EXCLUSIVITÉ DANS **éco-411**

LE PORTAIL DU BÂTIMENT DURABLE AU QUÉBEC  
**VOIRVERT.ca**

Savoir Nouvelles Outils Projets Communauté



# REVÊTEMENT DE FIBROCIMENT MANIPULER AVEC SOIN

*Depuis trois ans, les réclamations au Fonds des architectes  
reliées à des revêtements de fibrociment se multiplient.*

*Fissures, décoloration, efflorescence, délamination : c'est toute  
une tuile qui s'abat sur la tête des architectes.*

*Quel est le problème? Lumière.*

Martine Roux

Installé sur de petites surfaces, le fibrociment de la façade du M9, dans le Vieux-Montréal, est un exemple de réussite.  
Nomade Architecture  
Photo: DevMcGill

**C**auchemar. C'est le mot qui résume l'expérience du fibrociment d'Alain Bergeron, associé chez ABCP, à Montréal. À tel point que l'architecte ne veut tout simplement plus utiliser ce matériau dans aucun des projets auxquels il travaille. « C'est simple, si un client insiste pour utiliser du fibrociment, je lui fais signer une lettre de dégageant de responsabilité. »

Alain Bergeron n'est pas le seul architecte à fuir les parements de fibrociment. Au cours des trois dernières années, 18 réclamations concernant ce matériau ont été enregistrées au Fonds de la responsabilité professionnelle des architectes. Elles visent 10 projets impliquant 17 cabinets : deux dossiers sont actuellement devant les tribunaux, les 16 autres sont au stade des avis préventifs ou de la mise en demeure. Les problèmes? Fissurations, pour la plupart, mais aussi décoloration, écaillage, efflorescence. Les 10 projets concernent des clients, architectes et entrepreneurs différents. Ils ont été conçus et réalisés au cours des six dernières années dans différentes régions du Québec. Pour ne pas nuire aux procédures judiciaires, nous nous abstenons ici de les identifier.

Le fibrociment est dérivé d'un matériau beaucoup plus ancien, l'amiante-ciment, qu'on a utilisé pour les maisons et immeubles québécois dès le début des années 1900. Ce revêtement extérieur se décline sous forme de grands panneaux pouvant aller jusqu'à 2,5 m (8 pi), ou de planches pouvant mesurer plus de 3,5 m (12 pi). C'est un parement mince – 6 à 8 mm d'épaisseur – composé aujourd'hui d'environ 90 % de ciment et 10 % de cendres et de cellulose, selon les fabricants. Les fabricants des principaux produits vendus au Québec – les marques CertainTeed, James Hardie et MaxiPlank – sont tous américains.

Le hic, c'est qu'il s'agit d'un nouveau matériau somme toute méconnu et n'ayant rien à voir avec l'amiante-ciment, croit Alain Bergeron : « Depuis le bannissement de l'amiante, la formule a changé, mais le nom du produit reste toujours associé au ciment. On présume donc que le produit est inerte, mais il ne l'est pas. Le clin comme le panneau se comportent mal dans plusieurs situations : les planches se dilatent, se contractent, les joints s'ouvrent, les ancrages lâchent. »

Sur papier, les caractéristiques techniques des manufacturiers ont du sens, remarque-t-il. « Tout se tient : dilatation, contraction, résistance à l'humidité. On applique le fibrociment la conscience tranquille. Mais on peut avoir des surprises quelques mois ou quelques années plus tard. Je connais des architectes qui auront des problèmes de fibrociment, mais qui ne le savent pas encore ! »

Des problèmes de fibrociment, l'architecte Jacques Benmussa en voit fréquemment. Au cours des expertises qu'il a réalisées pour le Fonds, il a

d'ailleurs constaté que le fibrociment peut rétrécir avec le temps. « Lorsque les planches de fibrociment sont posées sur des ossatures de métal avec les vis recommandées par les manufacturiers, le rétrécissement peut occasionner des fissures allant jusqu'à 6 mm (pour des planches d'une longueur de 3,6 m). Pourtant, la documentation des manufacturiers ne mentionne absolument pas ce phénomène de rétrécissement. Au contraire, le matériau est présenté comme hautement stable ! »

Au Canada, les nouveaux matériaux de construction sont homologués par le Conseil national de recherches Canada (CNRC). Mais contrairement à Santé Canada pour les aliments ou les médicaments, par exemple, l'organisme fédéral n'est pas responsable si le produit est défectueux ou dangereux, fait remarquer François Dufaux, professeur à l'École d'architecture de l'Université Laval.

« Autrement dit, les homologations des produits sont soumises au lobby des industriels et non à la protection du public. C'est une situation impossible, car les architectes, les ingénieurs ou les entrepreneurs n'ont pas les moyens de faire les tests et vérifications qui s'imposeraient. On s'en remet donc à la prétendue expertise du CNRC. » Qui a lui-même un net parti pris pour l'innovation, poursuit l'universitaire : au nom de la modernité, n'importe quelle nouvelle bébelle suscitera l'enthousiasme. « Il n'y a pas beaucoup de discernement de la part de l'agence fédérale. Les nouveaux matériaux sont a priori considérés comme plus pratiques, moins chers, plus performants, alors qu'on ne sait pas très bien quelle est leur durabilité. »

## POSES VARIÉES

Expert-conseil en enveloppe du bâtiment et vice-président de la firme Patenaude-Trempe, l'architecte Richard Trempe a expertisé cinq des projets qui font l'objet de réclamations au Fonds des architectes. Il partage les doutes d'Alain Bergeron quant aux propriétés du matériau. « Un des problèmes avec le fibrociment vient de la mauvaise interprétation qu'en font les architectes. Plusieurs le considèrent comme un matériau inerte, mais le ciment le rend fragile à la fissuration, tandis que la cellulose le rend fragile à son environnement. »

Quant à la durabilité, manifestement, le produit peut se fissurer, se décolorer, s'écailler, alors que les manufacturiers prétendent qu'il peut durer une cinquantaine d'années. « Il peut sans doute durer 50 ans si on l'applique convenablement, poursuit Richard Trempe. Mais c'est un matériau que l'on connaît encore mal. »

Appliquer convenablement : l'expression est lâchée. C'est l'élément qui est au cœur des litiges qui opposent actuellement architectes, entrepreneurs et manufacturiers. Pour Guy Lécuyer, gérant des produits de revêtement chez Goodfellow, distributeur québécois de CertainTeed (et jusqu'à tout récemment, des produits James Hardie), la performance du matériau tient au respect des consignes de manipulation, d'entreposage et d'installation. Tant que le fibrociment n'est pas exposé à l'humidité et que les directives sont observées à la lettre, « on ramène le potentiel de problèmes pratiquement à zéro », soutient-il.

Guy Lécuyer donne l'exemple de deux bâtiments similaires, érigés récemment à Montréal par deux entrepreneurs différents et recouverts des mêmes

TERRASSE - PAREMENT EXTÉRIEUR - PLANCHER INTÉRIEUR

www.terrassesetcie.com



Le spécialiste  
du bois torréfié

MEMBRE DU GROUPE SERVICOM



TERRASSES & CIE

chef de file en torréfaction, offre une gamme complète de produits de bois torréfié s'adressant autant aux particuliers qu'aux professionnels du domaine de la construction

ÉCOLOGIQUE - DISTINCTIF - DURABLE - STABLE - HYDROFUGE

1500, rue de Jaffa, Laval, Québec, H7P 4K9 1 (866) 523-3505

grands panneaux de fibrociment. Un des immeubles n'a pas bougé, tandis que le second présente de nombreuses fissures. Dans ce dernier cas, l'installateur n'a pas respecté le schéma de vissage, le nombre de fixations et les distances minimales de fixation. Et, d'après M. Lécuyer, c'est le constat que fait le distributeur Goodfellow presque chaque fois qu'on l'avise d'un cas de fissures.

« Quand on fait une inspection plus approfondie, on découvre presque systématiquement que chaque fissure est liée au non-respect de la distance minimale par rapport aux bords. Le premier réflexe est souvent de blâmer le manufacturier, mais en y regardant de plus près, on voit que le fibrociment n'a tout simplement pas été installé de la bonne façon. »

#### PRÉCAUTIONS DE BASE

Il existe tout de même plusieurs exemples où le fibrociment tient bien la route : les magasins SAIL de Brossard et de Laval, le projet de condos M9 dans le Vieux-Montréal, la résidence universitaire de l'Université du Québec dans le quartier Saint-Roch, à Québec. Jacques Benmussa avance que le matériau se comporte mieux lorsqu'il est fixé sur une ossature de bois plutôt que sur une structure métallique de type barres en Z. Pour sa part, Richard Trempe observe que les petites surfaces de fibrociment semblent moins susceptibles de craquer que les grands panneaux de plus de 3 m (10 pi), puisqu'elles sont évidemment moins lourdes.

« Avec le peu de connaissances qu'on a présentement, je conseillerais aux architectes de n'utiliser le fibrociment que sur des surfaces limitées ou des modules, dit Richard Trempe. Et je choiserais plutôt

des planches, car l'installation des panneaux est plus compliquée. » Malgré tout, le fibrociment est probablement « un bon produit », poursuit-il. « Par contre, il faut approfondir les connaissances. Les manufacturiers ou les distributeurs de fibrociment doivent adapter leurs consignes à l'utilisation qu'on fait ici du matériau. »

Que font les manufacturiers américains pour communiquer les caractéristiques de leurs produits aux architectes ? Chez Goodfellow, la formation sur les produits s'adresse principalement aux détaillants et aux entrepreneurs. Des représentants visitent aussi les bureaux d'architectes, indique Guy Lécuyer, et le distributeur offre du soutien au moment de la production des devis. Toutefois, d'après Richard Trempe, les notices techniques ne sont pas suffisamment détaillées. La plupart sont rédigées uniquement en anglais et les systèmes décrits (murs sandwichs, ossatures de bois, absence d'écran pare-pluie) ne correspondent pas nécessairement aux pratiques québécoises. « En plus, les architectes hésitent à demander des informations écrites sur un produit. Ils gagneraient pourtant à le faire. » Sans compter que le climat de la plupart des États américains n'a rien à voir avec les écarts de température du Québec.

Selon Jacques Benmussa, les manufacturiers prennent actuellement conscience d'une faiblesse de leurs produits, le rétrécissement permanent, et devraient réviser leurs manuels en conséquence. « Il faudrait donner des instructions précises d'installation pour les ossatures de métal, plus rigides que les ossatures bois. Une bonne pose du fibrociment nécessite des précautions d'installation hors normes par rapport à d'autres parements légers

« Il faut approfondir les connaissances, dit Richard Trempe. Les manufacturiers ou les distributeurs de fibrociment doivent adapter leurs consignes à l'utilisation qu'on fait ici du matériau. »

Fissures type sur de longues planches de fibrociment.  
Photo : Martine Roux

volume2, agence  
de relations publiques  
et de design graphique  
spécialisée en architecture,  
design et art de vivre.  
Chef de file en relations  
de presse internationales.

volume2

372 rue Ste-Catherine Ouest, bur. 302, Montréal (Qc) Canada H3B 1A2  
t. 514.845.1188 www.volume2.ca

## DES TUILES SOUS LE SOLEIL

En Californie, un groupe de propriétaires a intenté un recours collectif contre Maxitile Inc., le distributeur des produits de fibrociment MaxiPlank dans cet État américain. Dans la poursuite, déposée en 2004 devant la cour supérieure du comté de Los Angeles, les plaignants soulevaient notamment des problèmes de fissuration, de pourrissement, de décoloration et de rétention d'eau liés aux panneaux de fibrociment posés sur leurs maisons.

La poursuite a été invalidée, le fournisseur s'étant placé sous la protection de la loi sur les faillites. Or, le cabinet Berding & Weil, qui représente les propriétaires, a interjeté appel de cette décision administrative, et a bon espoir de pouvoir faire entendre la cause. Histoire à suivre.

comme l'aluminium, le bois, le PVC, ou la tôle d'acier. Il faut tenir compte de la réalité des chantiers, des habitudes travail de la main-d'œuvre et du climat.»

«Le fibrociment a été mis au point pour revêtir des maisons, constate Alain Bergeron. Mais les architectes, avec leur créativité légendaire, l'ont appliqué à des contextes pour lesquels il n'est pas prévu, comme de très grandes surfaces. Sans égard à l'installation, le produit se comporte mal dans trop de situations. C'est très inquiétant.»

### C'EST PAS MOI, C'EST LUI

Au-delà de l'installation, certains architectes remarquent qu'avec le temps le fibrociment réagit de façon inattendue. Ainsi, la firme ABCP a constaté plusieurs marques d'efflorescence sur un bâtiment qui fait l'objet d'une inscription au Fonds. Selon Goodfellow, le fibrociment qui a été manipulé correctement et entreposé à l'abri de l'humidité reste stable. Alain Bergeron est sceptique: «Nous avons un panneau en écran pare-pluie. Le fibrociment était sec à l'installation et, en plus, il y a un espace d'air derrière, donc aucune migration d'eau possible. Pourquoi y a-t-il de l'efflorescence? C'est inouï.»

Certains architectes affirment que le fibrociment s'accommode mieux des structures de bois que des fourrures métalliques  
Photo: Fiber Cement Boards

Évidemment, il y aura une facture salée à acquitter. «Depuis les années 1970 ou 1980, la relation d'affaires entre les différents partenaires s'est beaucoup judiciairisée, fait valoir François Dufaux. Les entrepreneurs sont devenus plus procéduriers, et les architectes ont commencé à jouer le même jeu. Personne ne veut prendre de risques.»

Au bout du compte, architectes, entrepreneurs, fabricants se renvoient la balle. Mais personne ne sort gagnant d'une situation où tout le monde rejette le blâme sur quelqu'un d'autre. Surtout pas le public.

Le fibrociment fera l'objet d'un déjeuner-conférence le 17 juin prochain, lors du prochain Forum annuel. Les architectes Richard Trempe et Jacques Benmussa animeront l'événement. ☺

acle

association des consultants  
et laboratoires experts

Ingénierie des sols et matériaux  
Géoenvironnement  
Toiture et étanchéité

Ingénierie des sols et matériaux  
DES PARTENAIRES DE QUALITÉ  
Géoenvironnement  
Toiture et étanchéité



L'ACLE est l'unique association québécoise de firmes indépendantes de services de consultation, surveillance, ingénierie et d'essais dans le domaine de la construction et de l'environnement.

Notre mission est de développer, promouvoir et sauvegarder les intérêts techniques et commerciaux communs des firmes membres et de leurs clients.

Consultez nos experts, ils vous apporteront des solutions adaptées et novatrices aux problèmes les plus complexes.

✓ 90 FIRMES ACTIVES AU QUÉBEC

✓ PLUS DE 2 300 PERSONNES  
QUALIFIÉES À VOTRE SERVICE

Tél. : 514 253-2878    Téléc. : 514 253-6825    info@acle.qc.ca

[www.acle.qc.ca](http://www.acle.qc.ca)

# INFRASTRUCTURE QUÉBEC UN AN PLUS TARD

*Quand l'Agence des PPP a été remplacée par Infrastructure Québec, plusieurs observateurs craignaient un simple changement de nom destiné à répondre à l'opinion publique et aux médias. Rapport d'étape.*

Hélène Lefranc

À l'automne 2009, l'Ordre des architectes du Québec intervenait à l'Assemblée nationale et déposait un mémoire intitulé *Encadrer efficacement la réalisation des grands projets au Québec*. Ces contributions entraient dans le cadre de la consultation publique sur le projet de loi n° 65, Loi sur Infrastructure Québec. Le nouvel organisme, né le 1<sup>er</sup> avril 2010, allait remplacer la controversée Agence des partenariats public-privé du Québec, encore appelée PPP Québec. Quel bilan tirer des premiers mois de fonctionnement ?

## DIVERSIFICATION DES PROFILS

La structure d'abord. Le gouvernement l'avait annoncé : le passage de relais se ferait à moyens égaux. Infrastructure Québec dispose d'un budget de fonctionnement d'environ 7,5 M\$ et emploie aujourd'hui 38 personnes. « Quand je suis arrivé, l'Agence comptait 34 employés, mais elle en avait eu par le passé jusqu'à 45 », raconte Normand Bergeron, PDG de l'organisme. Nommé à la tête de l'Agence des PPP pour assurer la transition lorsque son prédécesseur, Pierre Lefebvre, a été remercié, il a ensuite vu sa nomination confirmée.

On reprochait à l'Agence des PPP d'employer uniquement des comptables et des juristes n'ayant pas une connaissance réelle du milieu et des enjeux de la construction. Parmi le personnel actuel d'Infrastructure Québec, environ la moitié est issue de l'équipe précédente, mais les profils se diversifient progressivement. Cinq ingénieurs en construction ont été recrutés. Des architectes ont aussi été approchés, mais sans succès. Certains employés possèdent une expérience de l'administration publique. « L'objectif est de nous rapprocher de nos clients, qui sont les ministères. Alors

La future salle de l'Orchestre symphonique de Montréal, rue Saint-Urbain  
Aedifica et Diamond + Schmitt architectes





## EN TOUTE TRANSPARENCE

L'un des grands reproches faits à l'Agence des PPP, voire au mode de réalisation même, était le manque de transparence. Sur cette question, Normand Bergeron affiche, là encore, un changement de cap. «Après le *closing* financier, donc après la clôture du processus de sélection d'un soumissionnaire ou d'un consortium, afin de ne pas fausser le processus d'appel d'offres éventuel, nous rendrons publics les rapports de revue diligente, ce qui représente une bonne partie de l'information. Nous diffuserons les données de base du projet et les renseignements sur la décision relative au mode de réalisation.»

qu'avant on les excluait du jeu, on travaille maintenant avec eux», explique Normand Bergeron. De surcroît, cette nouvelle expertise permet d'analyser ou de suivre les projets, même ceux réalisés en mode traditionnel.

### EN APPUI AUX MINISTÈRES

En promulguant la nouvelle loi, le gouvernement promettait surtout un changement de mission. «Le mandat de l'Agence des PPP était de réaliser des infrastructures en partenariat public-privé, explique Normand Bergeron. Notre mandat est bien plus général puisque nous intervenons dans tous les projets publics de plus de 40 M \$, qu'ils soient construits en PPP ou en vertu d'un autre mode de réalisation.» Infrastructure Québec étudie donc tout projet qui entre dans cette catégorie et émet, conjointement avec l'équipe de projet au sein de l'administration cliente, un avis sur le mode de financement et de réalisation. Le Conseil des ministres prend la décision finale.

Comme le prévoit la nouvelle loi, le ministère concerné reste responsable de son projet, Infrastructure Québec étant là pour l'accompagner en fonction de ses besoins. «Nous sommes toujours présents, mais nous prenons plus ou moins de place en nous ajustant à leurs compétences internes.» Reste que l'organisme veille avant tout aux écarts relatifs aux dépassements de coût et au non-respect des échéanciers.

L'analyse fine de gestion des risques, qui touche essentiellement les projets en PPP, est étendue à l'ensemble des projets faisant l'objet d'un suivi. Le responsable assure que les processus n'en sont pas retardés pour autant.

Le conseil d'administration du nouvel organisme reflète ces changements. Il est majoritairement public : y siègent notamment quatre sous-ministres qui représentent les plus gros clients, ainsi que le président de la Société immobilière du Québec. L'Ordre des ingénieurs y est représenté, tout comme l'Ordre des architectes, qui a désigné son vice-président, Rémi Morency. La représentante de la société civile et présidente est Hélène F. Fortin.

### À L'ÉPREUVE DES DÉCISIONS

Quelle est la teneur des décisions prises par Infrastructure Québec depuis sa création? En fait, des dossiers de l'Agence des PPP ont été poursuivis, de nouveaux projets sont en cours d'étude, mais peu de décisions propres au nouvel organisme ont été rendues jusqu'à maintenant. Au total, plus d'une trentaine de dossiers différents ont été suivis, mais il ne s'agit évidemment pas toujours d'infrastructures intégrant des bâtiments.

Un seul nouveau PPP a été annoncé, celui du centre de détention de Sorel-Tracy. Les types de contrats les plus souvent favorisés jusqu'à maintenant sont des *design-*

*build* (DB), soit des marchés de construction-conception, et des *design, build and finance* (DBF), soit des marchés de conception-construction et financement. Ainsi, l'agrandissement du CHU Sainte-Justine est un DBF de type clés en main. Le projet de l'Hôpital juif, lui, se déroule en gérance et implique donc plusieurs entrepreneurs. La rénovation de l'édifice Wilder, à Montréal, se fait en mode traditionnel. Par contre, le PPP pour le Centre de recherche du CHUM a été concrétisé et le choix entre les deux consortiums candidats à la construction du CHUM lui-même devrait être annoncé prochainement par le gouvernement. Au moment de mettre sous presse, cependant, *Le Devoir* et *La Presse* annonçaient que, pour des raisons budgétaires, seul un consortium demeurait en lice. Pour la concurrence, notamment sur le concept, il faudra repasser... Le projet du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), déjà très avancé quand l'Agence des PPP a passé le relais à Infrastructure Québec, se poursuit aussi en partenariat public-privé. En ce qui concerne l'agrandissement du Pavillon d'éducation physique et des sports (PEPS) de l'Université Laval, l'annonce finale du mode de réalisation devrait se faire sous peu. C'est également le cas du projet hospitalier de l'Hôtel-Dieu à Québec, pour lequel la plupart des commentateurs s'attendent à une réalisation de type clés en main.

S'appuyant sur les 28 expériences menées en Ontario, Normand Bergeron estime d'ailleurs que les modèles *build-finance* (construction-financement) de type traditionnel et *design-build-finance* conviennent assez bien aux établissements de



## DE L'INTÉRÊT D'UNE REVUE DILIGENTE

Le vérificateur général avait dénoncé le parti pris et les études tendancieuses de l'Agence des PPP concernant le CHUM et son centre de recherche. Le dossier était encore entre les mains d'Infrastructure Québec quand le gouvernement a suscité la polémique en demandant une « revue diligente » pour évaluer la pertinence d'aller de l'avant en mode PPP. Surtout, il a pris sa décision sur le choix du mode de réalisation avant même qu'Infrastructure Québec se prononce. Certains observateurs y ont vu un désaveu de l'organisme nouvellement créé, d'autant plus que la revue a été menée par trois experts dont la neutralité paraissait douteuse au vu de leurs parcours professionnels. Normand Bergeron n'est pas choqué par cette façon de faire. Selon lui, à l'extérieur du Québec, une validation par contrôle diligent est très fréquente dans les projets engageant l'État sur de longues périodes. « Un avis externe confirmant que nos hypothèses se tiennent est toujours utile. C'est un plus qui conforte nos analyses. » D'autres revues diligentes sont donc à prévoir.

santé. Ce rapide tour d'horizon des projets les plus significatifs n'est pas exhaustif, mais donne une idée de l'évolution de l'approche. Mentionnons aussi l'érection de la salle de concert de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM), place des Arts à Montréal, qui va bon train. Ce premier bâtiment construit par le gouvernement en partenariat public-privé est un héritage de PPP Québec.

### UNE VISION MOINS DOGMATIQUE

Au-delà du fait qu'Infrastructure Québec ne favorise plus systématiquement les PPP, un autre virage majeur semble avoir été pris. Jusqu'ici, les seuls PPP qui recevaient l'imprimatur du gouvernement du Québec étaient bâtis sur le modèle des *private finance initiatives* (PFI) britanniques. La conception était forcément comprise dans le contrat du consortium en plus – rappelons-le – du financement, de la construction et de l'entretien du bâtiment pour des décennies. Cette définition des PPP était, pourrait-on dire, coulée dans le marbre, même si d'autres pays en ont une définition différente ou qu'ils adaptent les paramètres selon les projets.

Or, la conception pourrait désormais être exclue du mandat attribué au consortium. Pour illustrer cette nouvelle possibilité, Normand Bergeron évoque l'exemple des concours d'architecture. « Un bâtiment public reste un bâtiment public. Pour nous, un concours n'est pas incompatible avec tel ou tel mode de réalisation. Il est tout à fait possible, par exemple, d'aller en PPP après. Dans tous les cas, nous essayons de choisir la meilleure méthode en fonction du projet. » Il reconnaît que l'approche du

Québec vis-à-vis des PPP est aujourd'hui moins calquée sur celle du Royaume-Uni que sur celle de l'Ontario « qui en a une notion plus souple, ou moins intégriste ».

### RETOUR À LA CASE ARCHITECTURE

Par ailleurs et même si Infrastructure Québec reste essentiellement attentif aux coûts et délais, les types de contrats, modes de réalisation ou formules de financement ne sont plus les seuls centres d'intérêt de l'organisme chargé des projets publics majeurs. Le PDG affirme en effet qu'une plus grande place sera dévolue à la qualité dans les projets en cours et à venir. Ainsi, dans un projet comme un centre hospitalier, les critères relatifs à la qualité compteront pour 70 % et ceux liés au financement et à l'échéancier pour 30 %.

Normand Bergeron souhaite même qu'Infrastructure Québec développe une sensibilité à l'architecture. « Les infrastructures sont construites pour durer plus de 50 ans. Et l'architecture est ce que l'on aperçoit en premier dans une ville. C'est sa signature. Puisque le Québec va investir 42 G\$ au cours des cinq prochaines années, il faut réaliser de belles infrastructures ou de beaux immeubles, qui ne sont pas seulement fonctionnels, mais qui rendent également agréables nos milieux de vie. J'espère que nos prochaines réalisations seront esthétiques. Parfois, construire beau et durable est à peine plus cher. »

Les actes suivront-ils les intentions? Avec les nombreuses décisions attendues dans les mois qui viennent, les citoyens seront rapidement fixés. ☺







## DOMAINE DE L'ESTÉREL

# PATRIMOINE EN PÉRIL

*Le peu d'enthousiasme que soulève le patrimoine moderne bâti au Québec pourrait faire une prochaine victime : le domaine de L'Estérel, dans les Laurentides.*

Éric Grenier

**L**e berceau de la modernité architecturale au Québec est en péril. L'un des deux derniers grands bâtiments du domaine de L'Estérel, complexe de villégiature Art déco érigé dans les Laurentides au milieu des années 1930 par le baron Louis Empain, pourrait passer sous le pic des démolisseurs au cours des prochains mois.

Le propriétaire actuel de ce bâtiment qui abritait à l'origine l'hôtel de la Pointe-Bleue détient tous les permis nécessaires à sa démolition, nous a confirmé la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. Pire : sa démolition est l'une des conditions inscrites à l'acte de vente signé en 2008 avec le propriétaire précédent, le ministère de la Santé et des Services sociaux, une caution de 500 000 \$ y étant même rattachée.

L'édifice est vacant depuis que le centre hospitalier de soins de longue durée qui l'occupait depuis 1978 a déménagé à Sainte-Adèle, en juin 2010. C'est l'ancienne administration municipale qui a négocié l'obligation de démolition. Pourquoi? Par crainte de devenir propriétaire du plus gros bâtiment de la municipalité par suite d'un éventuel défaut de paiement de taxes foncières. Pour la petite ville de 2500 habitants, le fardeau financier serait trop lourd. « Je suis tout à fait consciente de l'importance du patrimoine bâti, affirme l'actuelle mairesse Linda Fortier, mais il serait irresponsable pour une petite municipalité comme la nôtre de se retrouver avec un bâtiment si imposant sur les bras. »

La démolition devait débiter l'automne dernier, mais le décès du propriétaire, le promoteur immobilier Robert Varin, fondateur de l'entreprise St-Luc Habitation, a repoussé l'échéance. Son fils, Patrick, maintenant inscrit comme propriétaire au rôle d'évaluation, n'a pas retourné nos appels. St-Luc Habitation est un important développeur immobilier de Montréal. Déjà, sur les terrains de l'ancien hôtel bordant le lac Masson, le propriétaire et sa famille ont construit trois résidences de luxe. L'une d'elles est présentement en vente pour 4,9 M\$, et une autre, du même gabarit, ressemble étrangement à Moulinsart.

Le second bâtiment d'importance encore debout, mais dont l'état demeure préoccupant, est le centre commercial. Doté d'une belle salle de spectacle en hémicycle, il héberge l'hôtel de ville de Sainte-Marguerite, ainsi qu'un centre communautaire et de loisirs. Situé à quelques boulevards de l'hôtel de la Pointe-Bleue, l'édifice a pas mal perdu son lustre d'antan, la municipalité manquant de moyens. « Nous éprouvons toutes les misères du monde à le maintenir en état, soutient Linda Fortier. Nos énergies pour la sauvegarde de l'héritage du baron Empain se concentrent là. Je cogne à toutes les portes pour obtenir des subventions. Nous n'avons tout simplement pas les moyens de sauver la Pointe-Bleue aussi. »

Un troisième édifice d'origine du domaine de L'Estérel, le club sportif – où se trouve depuis 1960



Photos noir et blanc : Société d'histoire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson / Estérel  
Photo couleur : Lucien Lisabelle  
Illustration : Jean Damecour architecte

le célèbre hôtel L'Estérel – a été littéralement avalé par les travaux de rénovation de l'établissement de villégiature entrepris il y a deux ans.

La MRC des Pays-d'en-Haut a pourtant inscrit l'ensemble du domaine de L'Estérel comme une des composantes importantes du patrimoine bâti de son territoire dans sa plus récente politique culturelle et son schéma d'aménagement.

### DÉFAITE PAR ABANDON

Fuyant une Europe qu'il juge corrompue et malsaine, le baron Louis Empain, membre de la plus illustre famille d'industriels européens de l'époque, se porte acquéreur de près de 3000 ha de terrain autour du lac Masson, afin d'y jeter les bases d'une ville de villégiature nouvelle. Il fait appel à l'architecte belge le plus en vue de l'entre-deux-guerres, Antoine Courtens, Prix de Rome en 1925. Le baron marche dans les pas de son père, qui a érigé la ville d'Héliopolis, en banlieue du Caire, au début du 20<sup>e</sup> siècle.

À l'époque, le domaine de L'Estérel représente pour les Laurentides ce que les projets d'Intrawest signifient aujourd'hui pour Mont-Tremblant. En 1937, soit deux ans après le début du chantier, la station de villégiature est inaugurée en grande pompe. Il comprend l'hôtel de la Pointe-Bleue, le chalet de ski, le centre commercial et son hôtel, des chalets en rondins et une résidence Art déco, la résidence Empain. Le projet prévoyait la construction de

dizaines de résidences semblables. Celle-ci, toujours debout, a cependant été défigurée par des restaurations qui lui ont fait perdre toutes ses qualités architecturales. Plusieurs des chalets en rondins, ainsi que le chalet de ski du même style, devenu une auberge, ont conservé leur grâce. En 1946, c'est dans l'un de ces chalets que séjourne l'écrivain Georges Simenon. Il y écrit quelques romans, dont *Trois chambres à Manhattan*.

Après l'invasion de la Belgique par le III<sup>e</sup> Reich, en 1940, le gouvernement canadien gèle les avoirs du baron au Canada, de peur que le régime nazi ne s'en serve pour infiltrer le pays. Pendant la guerre, le domaine est réquisitionné par les forces armées canadiennes et américaines comme centre de formation. À la fin des hostilités, lorsqu'il peut reprendre possession du domaine, Louis Empain, dégoûté par le traitement que lui a infligé l'État canadien, met en vente toutes ses propriétés québécoises.

Pendant les années 1950, l'ensemble demeure plus ou moins à l'abandon, le centre commercial servant d'écuries et l'hôtel, de centre de désintoxication pour alcoolique. Seul le club sportif recouvrera sa première vocation lors de son achat par un entrepreneur abitibien qui y construit l'actuel centre de villégiature dans les années 1960.

### LAISSE BÉTON

Ces dernières années, tant Docomomo Québec que le Conseil des monuments et sites du Québec ont fait des représentations auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine afin de protéger l'ensemble architectural. Mais la direction régionale Laval-Laurentides-Lanaudière du ministère juge que la perte d'intégrité des bâtiments est déjà trop importante.

Cet argument ne satisfait pas la présidente de Docomomo Québec, France Vanlaethem. « Même avec ces changements, le domaine témoigne

encore parfaitement de l'avènement de l'architecture moderne au Québec et du développement de la villégiature. Il mérite d'être protégé. »

L'ensemble se démarque par une architecture épurée, aux lignes carrées pour l'hôtel, toute en rond et avec une proue spectaculaire et un mur rideau en bois pour le centre commercial. Ces bâtiments modernes de style européen, en béton revêtu de crépi blanc, tranchent avec tout ce qui a été construit auparavant en Amérique du Nord en matière de villégiature, qu'il s'agisse de grands *lodges* des Adirondacks et de Montebello, ou du style romantique du manoir Richelieu et de l'hôtel Tadoussac.

Jean Damecour, président de la Société d'histoire de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson/Estérel, partage l'avis de France Vanlaethem. Cependant, l'architecte, qui a supervisé des rénovations au domaine au début des années 1990, juge qu'il sera difficile de trouver une nouvelle vocation à cet ensemble. « C'est tout en béton armé, avec des divisions en terre cuite. Les investissements nécessaires pour une reconversion seraient très élevés tant la tâche est complexe. Cela dit, ce serait du gaspillage de détruire un bâtiment si bien construit. On a tout restauré le quartier de South Beach à Miami avec succès. Mais Sainte-Marguerite n'est pas Miami. »

Il garde cependant espoir. Le centre de villégiature de l'hôtel L'Estérel, à quelques dizaines de mètres de l'autre côté du lac, a pu procéder à des investissements importants ces deux dernières années – plus de 100 M\$ – grâce à de nouveaux investisseurs. Et la structure en béton armé de l'édifice en fait son principal allié. « Ça coûterait facilement trois quarts de million de dollars juste pour le jeter à terre », évalue l'architecte.

Des investisseurs intéressés ? ●



# OAAQ 3.0 DENSE EN LIGNE

**NOUS** l'attendions depuis longtemps, le nouveau site de l'Ordre. Ce « nous » inclut tout autant le conseil d'administration que la permanence, qui souhaitaient mettre en ligne un site qui reflète davantage le dynamisme de l'Ordre et, surtout, qui permette à nos différentes clientèles, membres, stagiaires, étudiants et grand public, de trouver l'information qu'elles sont en droit d'attendre de la part d'un ordre qui se veut professionnel. La précédente version, il faut bien l'admettre, accusait le poids des années et quelques erreurs de conception rendaient la navigation fastidieuse. Petit tour du propriétaire d'un site qui débarquera en ligne le 29 mars.

Vous l'aviez sans doute remarqué, notre ancien site Web était demeuré identique depuis son lancement, en 2004. Tout le contraire de notre nouveau site, qui sera constamment en évolution. La première étape consistait à nous équiper d'un puissant outil de gestion, ce qui est chose faite. Pour les amateurs de détails techniques, précisons qu'il s'agit de TYPO3, qui nous permettra d'améliorer et de peaufiner le site Web facilement, en fonction des besoins de tous nos publics. Nous vous encourageons donc à nous faire part de vos suggestions : [webmestre@oaq.com](mailto:webmestre@oaq.com).



### LES MENUS

Pour simplifier la navigation, nous avons créé quatre grandes catégories, que vous trouverez au haut de chacune des pages du site, toujours au même endroit. Mais parce que tout le monde ne fonctionne pas de la même façon, nous avons inclus un plan du site détaillé, lui aussi accessible partout. Nous vous offrons le loisir de personnaliser la page d'accueil en fonction de vos propres besoins et préférences. Vous souhaitez accorder plus d'importance à la formation continue? Glissez la boîte à l'endroit qui vous convient, et elle s'affichera sur une ou deux colonnes.

### LE CALENDRIER

Bien visible sur la page d'accueil, le calendrier rassemble toute l'information sur les différentes activités de l'Ordre et de ses partenaires. Formation continue, Mardis verts, activités régulières ou extraordinaires en un seul coup d'œil. Il suffira de passer la souris sur la date et un simple clic vous permettra d'accéder à la section pertinente pour obtenir plus de détails.

### INSCRIPTION ET COTISATION

Que ce soit pour assister à une conférence Mardis verts ou à un cours sur le Code du bâtiment, vous pourrez désormais vous inscrire en ligne à partir du site. Pour les activités payantes, le paiement en ligne sera aussi possible. Dès l'an prochain, le paiement de la cotisation se fera directement sur le Web.

### LA RECHERCHE

C'est un peu le nerf de la guerre : quand on visite un site, c'est pour trouver quelque chose. Notre nouveau moteur de recherche sera en mesure de vous aider, par exemple, à mettre la main sur cet article que vous aviez lu dans *Esquisses* il y a quelques années, ou sur tel mémoire de l'Ordre publié en 2008. Vous pourrez aussi naviguer par mots-clés dans toutes les sections du site.

### LA SECTION RÉSERVÉE

Vous y trouverez notamment un outil que vous devriez utiliser régulièrement : le *Manuel canadien de pratique de l'architecture*. Un peu limitée pour l'instant parce qu'elle n'est pas en mesure de communiquer directement avec notre base de données (le tableau des membres), cette section est appelée à évoluer au cours de la prochaine année.



# Kollektif.net

s'informer architecturalement 5<sup>e</sup> anniversaire

Partenaires

Commanditaires

designmontréal

Pasquin St-Jean  
ingénieurs-conseils

mission  
design.

SICO

INDEX  
DESIGN

30NE  
STRUCTURE

ESQUISSES  
Le magazine de l'Ordre des architectes du Québec

v2com.biz



### CALENDRIER

AOÛT | 2010

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4

16 SE 2010  
→ Amcore vulla feusait tem

14 SE 2010  
→ Amcore vulla feusait tem

12 SE 2010  
→ Amcore vulla feusaitde

TOUTES LES ACTIVITÉS

### DOCUMENTS

- Facilit alit praese odolo
- Min henit ullam eu
- Modipit accumsan eu
- Quip estrud er ing
- Dulput ip euis do cortis
- Ea corpera tinciduis pra
- Te exercid uism ercin
- Quip estrud er ing
- Dulput ip euis do cortis

TOUTS LES DOCUMENTS

### VIDÉO



Dolore min henit ullam commy niam, vulluptat augiam ero odolor irillum dolent lut laorperat atlo-commy niam, vulluptat augiam ero odolor

→ Lire la suite

TOUTS LES VIDÉOS

COMMY NIAM

- sustrud exero od tem
- zzriquetat nullut wis
- nostrud duiat bla
- faccum zzrii

MODOLORTINIM

- quipisustrud
- tatet volorem euipit
- eu feugit velit lutat
- quise dolor

## MOT DE PASSE

Vous aurez toujours besoin d'un mot de passe pour accéder à la section réservée aux membres : l'information relative à votre mot de passe vous sera envoyée bientôt, car les anciens mots de passe, encryptés selon une technologie maison de notre ancien fournisseur, ne peuvent être transférés.

## CONCOURS PHOTO, BIS

Les plus fidèles lecteurs d'Esquisses se souviennent d'un concours photo lancé en 2001 et qui permettait aux gagnants de voir leurs clichés publiés en une du magazine. Nous reprenons l'esprit de ce concours, cette fois en version Web : faites parvenir à Martine Roux (mroux@oaq.com) les plus belles photographies de vos projets récents et, si elles satisfont les critères du sévère jury de l'équipe des communications, elles rejoindront notre banque de projets destinée à alimenter la page d'accueil du site.

## FIL RSS

Vous souhaitez recevoir de l'information en direct, à mesure qu'elle est publiée sur le site de l'Ordre ? Abonnez-vous à l'un ou l'autre de nos fils RSS pour la lire directement dans votre boîte de courriel ou à l'aide d'un intégrateur de type Netvibes.

## MÉDIAS SOCIAUX

Il faut parfois savoir être de son temps et, en 2011, Facebook et Twitter sont devenus des outils incontournables. L'Ordre s'apprête donc à les utiliser pour communiquer le plus efficacement possible, tout en n'oubliant pas qu'il est un ordre professionnel, pas un groupe rock ou un blogueur. Attendez-vous donc à n'y trouver que de l'information pertinente et en lien direct avec le rôle de l'Ordre.

## NAVIGATION SIMPLIFIÉE, MODE D'EMPLOI

Pour conserver les renseignements relatifs à votre page d'accueil personnalisée, nous devons les enregistrer, ce que nous pouvons faire si vous avez pris soin d'ouvrir une session sous votre nom d'utilisateur. Pour les non-membres, la personnalisation se fera au moyen d'un témoin (cookie) logé sur leur ordinateur.

## AIDE

Nous avons tenté de rendre le site le plus accessible possible et de présenter l'information de la façon la plus simple qui soit. Mais nous n'avons pas la prétention d'avoir réalisé un site totalement exempt de défauts de fabrication, alors, n'hésitez surtout pas à poser des questions ou à nous suggérer des améliorations. Bonne navigation! ☺



## JODOIN LAMARRE PRATTE ET ASSOCIÉS ARCHITECTES

Jodoin Lamarre Pratte et associés architectes, œuvrant principalement dans le domaine institutionnel depuis 1958, recherche des candidats pour se joindre à son équipe où rigueur et travail d'équipe sont valorisés.

Nous sommes à la recherche d'un surveillant de chantier (entre 5 et 15 ans d'expérience) pour prendre en charge des chantiers d'envergure et de complexité variées.

➤ Faites parvenir un CV à l'attention de Sylvain Morrier [sylvain.morrier@jlp.ca](mailto:sylvain.morrier@jlp.ca)



Le Hangar à bananes  
Photo: Pascal Brossaud



Le Hangar à bananes  
Photo: Pascal Brossaud

# ÎLE DE NANTES

*En l'espace de quelques années, l'île de Nantes est passée du statut de lieu industriel moribond à celui d'écoquartier en plein développement. Regard sur la renaissance d'une île qui réinvente le passé en braquant sa longue-vue sur l'avenir.*

Leslie Doumerc

Il y a 20 ans, l'île de Nantes était le symbole du déclin de la ville. Aujourd'hui, elle est celui de son renouveau», aime raconter Jean-Marc Ayrault, le maire de Nantes. Il a de quoi être fier devant la transformation de ce qui était encore, à l'aube de l'an 2000, un *no man's land* de friches industrielles, enlacé par la Loire et s'étalant sur près de 5 km de long sur 1 km de large.

Même s'il reste encore beaucoup de pain sur la planche, le chemin parcouru depuis la fermeture du dernier chantier naval, en 1987, est impressionnant. À l'époque, même si tout le monde s'accordait pour dire qu'il fallait réhabiliter l'île, personne ne savait précisément comment s'y prendre. Il aura fallu plus d'une quinzaine d'années de discussions, de négociations et d'études pour en arriver à la création, en 2003, de la Samoa (Société d'aménagement de la métropole ouest atlantique). Son objectif : façonner une ville contemporaine sur l'ensemble de l'île en respectant ce qui fait l'originalité de son paysage et de sa tradition portuaire et industrielle.

## FUTUR ANTÉRIEUR

Conjuguer le développement et la tradition pour

aménager un lieu contemporain représente toujours un gros défi. Pas facile de conserver un réel équilibre entre le passé et l'avenir tout en conciliant les intérêts de tous, qu'ils soient habitants, anciens ouvriers, politiques ou promoteurs.

Les habitants de longue date et d'origine modeste craignaient que le quartier s'embourgeoise, alors que les anciens ouvriers des chantiers navals ne voyaient pas d'un bon œil l'arrivée d'activités touristiques et culturelles qui risquaient de dénaturer le site, empreint d'un héritage très fort. Soizick Angomard, directrice générale adjointe de la Samoa jusqu'en décembre 2010, rappelle que la médiation n'a pas toujours été facile : « Il a fallu leur faire comprendre qu'on allait permettre une utilisation contemporaine des lieux tout en conservant l'aspect patrimonial du site. »

Comme il s'agissait de patrimoine industriel, la conservation n'a pas toujours été le premier réflexe. Il aura fallu l'intervention d'associations nantaises comme Histoire de la construction navale à Nantes, pour que les deux énormes grues emblématiques qui trônent à l'une des extrémités de l'île ne se retrouvent pas chez les ferrailleurs. Classées monument historique, elles sont maintenant les « tours Eiffel » locales.

## PASSÉ RECOMPOSÉ

Tirillés, les architectes ont dû jongler constamment entre la tentation de tout démolir et le réflexe de tout garder. Selon Alexandre Chemetoff, urbaniste et maître d'œuvre du projet jusqu'en 2010, la ligne directrice était claire : on conserve le patrimoine dès lors que l'on a un vrai projet derrière. En d'autres termes, l'usine X ou le pont Y sont conservés s'ils présentent un intérêt architectural et s'ils peuvent être adaptés aux nouveaux usages.

Cela ne signifiait pas que la tâche serait facile pour les concepteurs. La reconversion d'une fonderie en jardin public, par exemple, a donné du fil à retordre à l'équipe de l'atelier d'architecture et de paysages Doazan Hirschberger, en particulier quand est venu le temps de créer un jardin sous verrière. Les difficultés techniques ont commencé quand il a fallu trouver un système capable de récupérer les eaux pluviales pour assurer l'arrosage goutte à goutte et la brumisation. Il a aussi fallu transformer en objets esthétiques les fours rouillés où l'on façonnait jadis des pales d'hélice pour les gros paquebots, et les intégrer à un jardin exotique qui devait refléter la diversité du patrimoine botanique nantais. En comparaison, l'extérieur a été une partie de plaisir : les halles ont simplement été remises en état, repeintes et couvertes de polycarbonate cristal.

Les maîtres d'œuvre du projet l'ont compris : faire avec l'existant nécessite de s'adapter en permanence, au fur et à mesure que le projet évolue. Pendant les travaux, une poutre en béton armé coulée au sol a été exhumée. Elle est aujourd'hui suspendue dans le parc adjacent et des jeux d'enfants s'y accrochent. La plateforme sur laquelle on dessinait des coques de bateau a été rénovée et sert maintenant de terrasse géante où les gens viennent prendre le soleil. Les beaux pavés de granit récupérés sur les quais sont utilisés partout sur l'île, ce qui a évité d'en importer de Chine. La récupération s'avère rentable, constate Soizick Angomard : « Nous arrivons à fabriquer des espaces publics à moindre coût parce qu'on réutilise des matériaux. Le souci de l'économie du projet contribue fortement à le rendre écologique. »

Plus à l'ouest, les Nefs hébergeaient la grosse chaudronnerie et les constructions mécaniques des chantiers de la Loire. Aujourd'hui, c'est du rêve que l'on fabrique dans



## LA RÉCONCILIATION AVEC LE FLEUVE

Nantes, cité d'eau, a longtemps été surnommée « la Venise de l'ouest ». Puis la ville a mis sa géographie entre parenthèses : la Loire, ce fleuve vaseux, pollué et enfoncé dans son lit, est devenue une contrainte.

Les Nantais commencent à prendre conscience de la richesse de ce patrimoine maritime. « Les villes qui possèdent un front urbain en contact direct avec l'eau ont dans leur jeu un atout incomparable », soutient Jean-Marc Ayrault, le maire de Nantes.

Ainsi, plutôt que d'envisager l'île de Nantes seulement sur sa terre ferme, le projet a pris en compte les 300 ha d'eau qui l'entourent. Il s'agissait de naviguer en gardant le cap sur un équilibre partagé entre le développement économique, la protection de l'environnement et la réappropriation du fleuve par ses habitants.

La première étape a été de redonner une vue sur la Loire par l'aménagement des quais. Les arbres qui dissimulaient le fleuve et obstruaient l'accès aux berges ont été abattus, la rive a été terrassée en



Photo : V. Jacques

penne douce, une prairie ouverte sur le panorama de la Loire a été plantée. Douze kilomètres de rives sont déjà accessibles aux marcheurs et aux cyclistes. L'objectif est maintenant d'aménager une promenade tout autour de l'île.

Et parmi les projets en discussion, on parle aussi de proposer des navettes fluviales et des croisières sur la Loire ainsi que de construire un port de plaisance.

Il n'aura fallu qu'une dizaine d'années pour que le fleuve passe de « territoire encombrant » à « territoire sacré », comme en témoigne la candidature de l'estuaire de la Loire pour un classement au patrimoine mondial de l'Unesco.

ces immenses halles de 10 000 m<sup>2</sup>, rénovées comme un énorme parapluie qui abrite les Machines de l'île. Depuis 2007, cet espace est la tanière d'un éléphant mécanique de 12 m de haut et de 60 tonnes qui accueille sur son dos 45 passagers pour déambuler sur l'île. Pascal Martin, qui découpait des coques de bateau au même endroit, aime ce pachyderme à carcasse hydraulique et pense que le patrimoine est sauf : « Le métier de base est resté le même : découper des pièces métalliques. Mais la finalité de l'objet est différente, ludique et non industrielle. »

## L'IMPARFAIT DU SUBJECTIF

Depuis l'installation du palais de justice imaginé par Jean Nouvel en 2000, l'île est devenue un lieu d'effervescence pour les architectes internationaux. Les 800 étudiants de l'École supérieure d'architecture de Nantes y ont déménagé et de plus en plus d'agences d'architecture y ont pignon sur rue. Tous rivalisent d'imagination pour laisser leur empreinte dans ce quartier en création.

« Travailler sur cette énorme friche est plus que motivant. Le projet d'ensemble a été pensé comme une impulsion pour attirer les créateurs et les investisseurs », explique Rémi Tymen. L'architecte de l'agence nantaise Tetrarc pilote actuellement les travaux de la nouvelle Scène de Musique Actuelle (SMAC), un audacieux bâtiment de six étages érigé au-dessus d'un blockhaus de la Seconde Guerre mondiale.

Certains esprits réfractaires crient aux fous, craignant le manque d'unité d'ensemble de ces extravagances architecturales. L'argument a été balayé publiquement par Jean-Louis Jossic, adjoint à la culture à Nantes : « Tous les artistes patrimoniaux ont d'abord été contemporains, et moqués parce qu'ils transgressaient les règles. Il faut oser davantage de belles choses contemporaines, c'est cela le patrimoine. »

## INDICATEURS PRÉSENTS

Même si elle ne remet pas en question le travail effectué jusqu'à présent, la mairie est consciente de l'importance d'impliquer davantage les citoyens dans le développement de l'île.

Depuis deux ans, François Logodin s'est installé dans les luxueux logements qui bordent le fleuve pour « tenter l'expérience de l'île de Nantes ». Membre bénévole du conseil de quartier de l'île, il vient de recevoir le mandat de fournir des solutions afin d'accueillir les nouveaux habitants. La mairie s'est engagée auprès des habitants à étudier toutes les propositions. « Avant, la municipalité nous consultait sur des projets qu'elle avait préalablement établis. Maintenant, nous nous saisissons directement de projets pour faire des propositions à la mairie. Notre rôle est beaucoup plus actif. »

Chaque mois, un membre du conseil de quartier se promène avec un élu pour souligner les ratés : tel carrefour automobile est trop dangereux, tel parc a un système de récupération des eaux de pluie défectueux, etc.

« Même si c'est long à mettre en place, la formule marche bien, car tout le monde met la main à la pâte », dit François Logodin.

Évidemment ravi de cette nouvelle façon de faire, il louange la volonté politique du maire, Jean-Marc Ayrault, qui s'est saisi du projet à bras-le-corps dès son élection, en 1989 : « Le fait qu'il ait été réélu sans interruption depuis a beaucoup servi l'île de Nantes. Un projet de cette envergure nécessite des gens qui y croient très fort et le temps nécessaire pour que la mayonnaise prenne. »

Peut-être parce que le long terme est incompatible avec une planification à courte vue, la Samoa a encore une douzaine d'années devant elle pour achever la transformation de cette métropole du 21<sup>e</sup> siècle. ■

*Laurent Thierry, ex-directeur de la Samoa, sera à Montréal le 5 mai prochain pour donner une conférence sur le thème : Le projet de développement de l'île de Nantes, un exemple européen.*

Anneaux de Buren, sur le quai des Antilles  
Photo : JD Billaud/Nautilus



Photo : Marc Panchaud



## LE HANGAR À BANANES

Convertir un vieil entrepôt en nouveau lieu festif, voilà le pari fou monté en moins d'un an par la Samoa de Nantes et le promoteur privé Port Autonome.

Ce hangar de 8000 m<sup>2</sup>, construit au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, était utilisé pour entreposer et faire mûrir des bananes importées des Antilles. Désaffecté depuis 30 ans, il revient à la vie en accueillant des bars, des restaurants, une discothèque et une salle d'exposition consacrée à l'art contemporain. Le site a été transformé minimalement afin de répondre à ses nouveaux usages, à un coût raisonnable (environ 15 M\$). En parallèle, la Samoa a chapeauté la réhabilitation du quai des Antilles, une nouvelle promenade le long de la Loire qui mène au hangar.



Photo : JD Billaud Nautilus

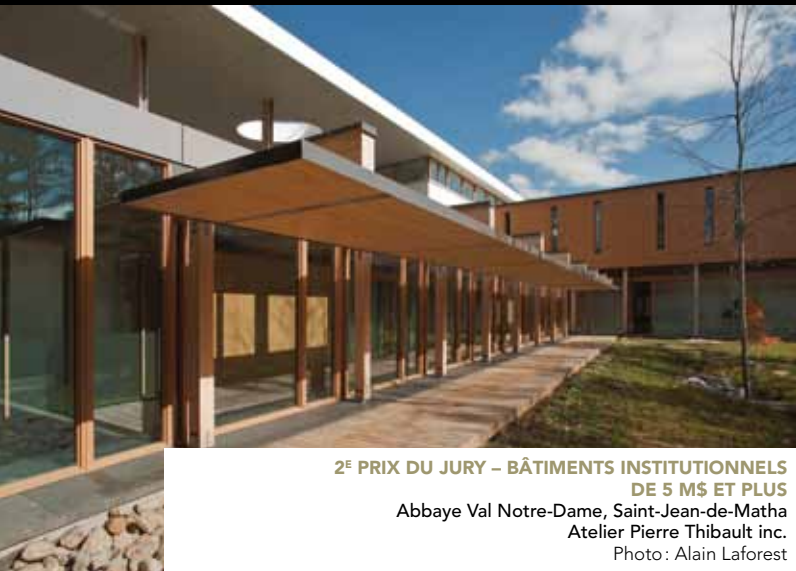
« Ce lieu est magique. D'ici à la confluence des deux bras de la Loire, face à l'océan, on a un point de vue incomparable, on se sent ailleurs », disait Philippe Clément, représentant des commerçants du Hangar à bananes, lors de son inauguration en 2007.

Si le Hangar à bananes a vite été reconnu comme un lieu de nuit, les commerçants peinent encore à en faire un lieu de vie à l'année. « On dépend de la météo et on se sent encore excentrés, en attendant l'arrivée des transports en commun ou d'une borne Bicloo [le Bixi local, NDLR] à l'ouest de l'île », se plaint un barman.

Mais quand l'été arrive, les terrasses se remplissent de Nantais. (LD)



**1<sup>ER</sup> PRIX DU JURY – BÂTIMENTS INSTITUTIONNELS DE 5 M\$ ET PLUS**  
Conservatoire de musique et d'art dramatique de Montréal et installations de l'ÉNAF, Montréal  
Saia Barbarese Topouzanov architectes  
Photo: Marc Cramer



**2<sup>E</sup> PRIX DU JURY – BÂTIMENTS INSTITUTIONNELS DE 5 M\$ ET PLUS**  
Abbaye Val Notre-Dame, Saint-Jean-de-Matha  
Atelier Pierre Thibault inc.  
Photo: Alain Laforest

**1<sup>ER</sup> PRIX DU JURY – BÂTIMENTS CULTURELS DE 2 M\$ ET PLUS**  
Théâtre de Quat'sous, Montréal  
Les architectes FABG (Brodeur, Gauthier, Lavoie architectes)  
Photo: Steve Montpetit



**1<sup>ER</sup> PRIX DU JURY – DESIGN URBAIN**  
Place des Festivals – Quartier des spectacles, Montréal  
Daoust Lestage architecture, design urbain  
Photo: Marc Cramer



# PEA 2011 LES LAURÉATS

*Parce que les mots ne suffisent pas,  
nous vous présentons en image les lauréats de cette  
nouvelle cuvée des Prix d'excellence  
en architecture.*



**1<sup>ER</sup> PRIX DU JURY – BÂTIMENTS COMMERCIAUX DE 2 M\$ ET PLUS**  
Université de Sherbrooke, nouveau campus de Longueuil  
Marosi + Troy architectes, Jodoin Lamarre Pratte  
et associés architectes, Labbé architecte  
Photo : Jean Mercier



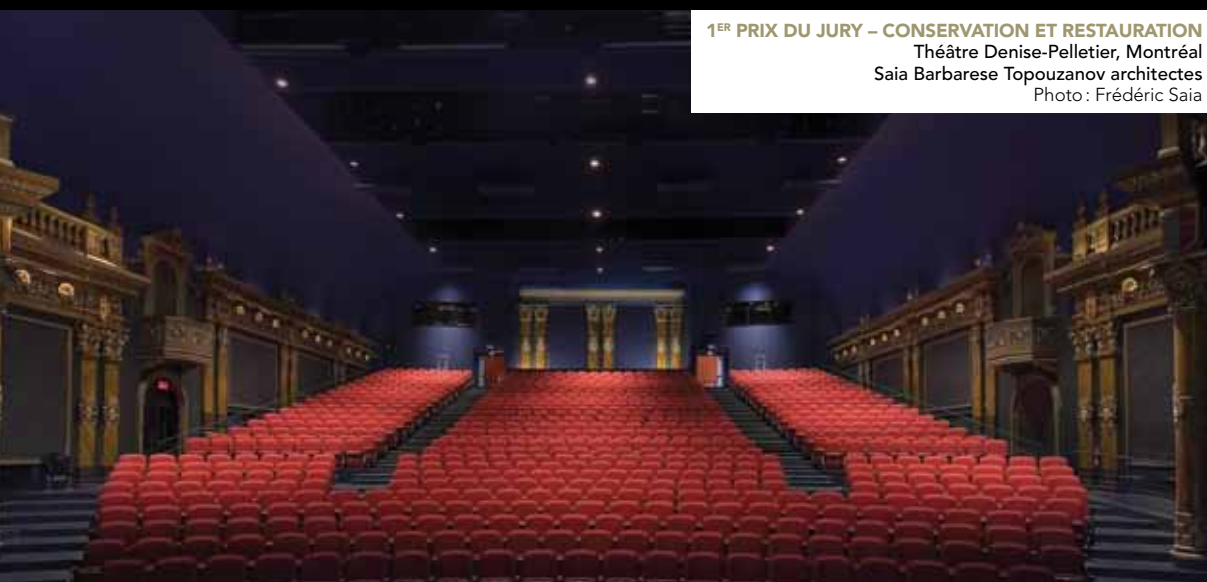
**1<sup>ER</sup> PRIX DU JURY – BÂTIMENTS INDUSTRIELS DE 5 M\$ ET PLUS**  
Agrandissement du Centre de formation professionnelle  
Gabriel-Rousseau, Lévis  
Anne Carrier architecte et Poulin architectes  
Photo : Benoît Lafrance



**1<sup>ER</sup> PRIX DU JURY – BÂTIMENTS COMMERCIAUX DE 2 M\$ ET MOINS**  
Vitrines habitées – Quartier des spectacles, Montréal  
Daoust Lestage architecture, design urbain  
Photo : Marc Cramer



**2<sup>E</sup> PRIX DU JURY – BÂTIMENTS INDUSTRIELS DE 5 M\$ ET PLUS**  
Centre spécialisé de technologie physique du Québec, La Pocatière  
Bisson associés et Carl Charron architecte  
Photo : Stéphane Groleau



**1<sup>ER</sup> PRIX DU JURY – CONSERVATION ET RESTAURATION**  
Théâtre Denise-Pelletier, Montréal  
Saia Barbarese Topouzanov architectes  
Photo : Frédéric Saia



**3<sup>E</sup> PRIX DU JURY – BÂTIMENTS INDUSTRIELS DE 5 M\$ ET PLUS**  
Siège social de Schlüter-Systems inc.,  
Sainte-Anne-de-Bellevue  
DCYSA architecture & design  
Photo : Gleb Gomberg

**1<sup>ER</sup> PRIX DU JURY – AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR RÉSIDENTIEL**  
 Résidence de la Congrégation, Montréal  
 \_naturehumaine (Plasse Rasselet architectes)  
 Photo: \_naturehumaine



**1<sup>ER</sup> PRIX DU JURY – AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR COMMERCIAL**  
 Scandinave Les Bains Vieux-Montréal, Montréal  
 Saucier + Perrotte architectes  
 Photo: Marc Cramer



**2<sup>È</sup> PRIX DU JURY – AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR COMMERCIAL**  
 Boutique Michel Brissson, Montréal  
 Saucier + Perrotte architectes  
 Photo: Gilles Saucier

**1<sup>ER</sup> PRIX DU JURY – BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS – ENSEMBLES D'HABITATION**  
 En collaboration avec la Société d'habitation du Québec  
 Les Quatre Arbres, Montréal  
 Les Architectes Boutros + Pratte  
 Photo: Robert Etchevery



**2<sup>È</sup> PRIX DU JURY – BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS – ENSEMBLES D'HABITATION**  
 En collaboration avec la Société d'habitation du Québec  
 Unité de vie des Filles de la Charité du Sacré-Coeur de Jésus, Sherbrooke  
 acdf\* architecture (Allaire Courchesne Dupuis Frappier architectes)  
 Photo: Marc Cramer



**2<sup>È</sup> PRIX DU JURY – BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS DE TYPE UNIFAMILIAL**  
 En collaboration avec la Société d'habitation du Québec  
 Géométrie noire, Saint-Hippolyte, Québec  
 YH2 (Yiacouvakis Hamelin architectes)  
 Photo: Francis Pelletier



**1<sup>ER</sup> PRIX DU JURY – BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS DE TYPE UNIFAMILIAL**  
 En collaboration avec la Société d'habitation du Québec  
 La Cornette, canton de Cleveland, Estrie  
 YH2 (Yiacouvakis Hamelin architectes)  
 Photo: Francis Pelletier



## VOUS RÉALISEZ UN PROJET LEED ?

Visitez notre site Web afin de découvrir la nouvelle section LEED. Cet outil unique et novateur est mis à votre disposition afin de faciliter vos choix de matériaux lors de la conception de constructions écoresponsables destinées à être certifiées LEED.



1.877.MAMMOUTH  
[www.soprema.ca/leed](http://www.soprema.ca/leed)



## VOTRE AIR, NOTRE AFFAIRE.

### Nos services

- Qualité de l'air • Hygiène industrielle • Validation de réseaux d'air comprimé • Validation de réseaux de gaz médicaux • Validation et classification des salles blanches • Suivi des rejets industriels



Derrière le *génial*,  
le génie.

Voyez nos réalisations  
[www.teknika-hba.com](http://www.teknika-hba.com)  
sans frais: 877 283-5364



TEKNIKA HBA  
Membre de Trow Global

**MENTION DU JURY  
(EX AEQUO) – RECYCLAGE  
OU RECONVERSION**

En collaboration avec  
RECYC-QUEBEC  
Maison atelier du Moine urbain,  
Montréal  
Gabriel Rousseau architecte  
Photo: Marcel Mueller



**MENTION DU JURY (EX AEQUO) – RECYCLAGE OU RECONVERSION**

En collaboration avec RECYC-QUEBEC  
Le 300 St-Paul – Place Telus, Québec  
ABCP Architecture (Bergeron Gagné Moreau St-Pierre et associés architectes)  
en collaboration avec AtelierGuyArchitectes  
Photo: Stéphane Groleau



**1<sup>RE</sup> MENTION HONORIFIQUE  
EN ACCESSIBILITÉ  
UNIVERSELLE**

En collaboration avec l'Office  
des personnes handicapées du  
Québec et Société Logique  
Hôtel Marriott de l'aéroport  
Montréal-Trudeau et siège  
social d'Aéroports de Montréal  
Provencher Roy associés  
architectes  
Photo: Jean-Guy Lambert



**PRIX MARCEL-PARIZEAU  
(PROJET DE MOINS  
DE 250 000 \$)**

Résidence Saint-Hubert, Montréal  
\_naturehumaine (Plasse Rasselet  
architectes)  
Photo: \_naturehumaine



**2<sup>E</sup> MENTION HONORIFIQUE EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE**

En collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec  
et Société Logique  
Restauration du pavillon de la Jamaïque d'Expo 67 à l'île Notre-Dame, Montréal  
Réal Paul architecte  
Photo: Frédéric Saia



**PRIX PÉRENNITÉ LES AFFAIRES**

Résidence André-Coindre (1965),  
Saint-Augustin-de-Desmaures  
Jean-Marie Roy  
Photo: Renaud Philippe

**PRIX ACTION**

Guillaume  
Lévesque, architecte  
Photo: Architectes  
de l'urgence Canada





# CLÉS EN MAIN

*La signature numérique, qui sert à protéger l'intégrité d'un document électronique et à en confirmer l'auteur, est enfin disponible pour les membres de l'Ordre. Esquisses présente ici le premier de quatre articles sur la question.*

Charles Tremblay

Étonnamment, la technologie de la signature numérique s'inspire de systèmes de sécurité utilisés depuis... l'Antiquité! Un principe simple est à la base de son fonctionnement: à chaque clé sa serrure. Par exemple, un commandant de l'armée peut distribuer à chacun de ses officiers une « clé privée et unique » permettant d'ouvrir un des cadenas qu'il détient. Il peut ainsi sécuriser des documents secrets à l'attention d'un de ses officiers en les scellant avec le cadenas approprié, car seul l'officier détenant la clé correspondante pourra y avoir accès. Ce principe consistant à lier une clé unique à un cadenas qui l'est tout autant se nomme « chiffrement à clés asymétriques ». Le terme « asymétrique » exprime l'idée que l'outil de l'un verrouille (le cadenas du commandant), et celui de l'autre déverrouille (la clé privée de l'officier).

Mais on peut aller plus loin. Imaginons que des officiers d'une même armée souhaitent communiquer entre eux de manière sûre tout en entreposant leurs cadenas privés dans un même endroit. Comme ces cadenas sont tous pareils, ils doivent être correctement identifiés. On grave donc sur chacun les coordonnées de l'officier à qui il appartient. Cette mesure permet également de protéger les documents secrets contre d'éventuels espions. Inversement, un officier peut sécuriser des documents destinés à ses pairs avec

son cadenas privé afin d'en prouver l'origine (l'auteur) et d'en protéger le contenu (intégrité). Ces officiers pourront déverrouiller les documents ainsi scellés en utilisant la clé publique à laquelle ils ont tous accès.

## TECHNOLOGIE ANTIQUE, TEMPS MODERNES

À l'ère du numérique, c'est ce principe de chiffrement à clés asymétriques qui est utilisé lorsque vous apposez une signature numérique sur vos documents électroniques. Rappelons d'abord qu'un document électronique n'est ni plus ni moins que du code binaire (une série numérique de « 0 » et de « 1 »). Un logiciel de chiffrement lit l'intégralité du code binaire du document électronique (fichier) que vous voulez signer et génère un sommaire mathématique aléatoire unique que l'on nomme « empreinte numérique ».

La fonction aléatoire qui génère l'empreinte numérique dépend de l'algorithme de chiffrement utilisé. Par exemple, un algorithme de 1024 bits génère des centaines de milliards de sommaires mathématiques possibles. Chaque sommaire mathématique intègre une marque unique à vos documents que vous seul pouvez produire en utilisant votre propre clé de chiffrement privée. Cette marque confirme que vous êtes bien l'auteur des documents. De plus, la

moindre modification aura pour effet de créer une disparité entre le code binaire du document et le sommaire mathématique généré. Par conséquent, la signature numérique assure l'intégrité de vos documents électroniques.

Rien ne vous empêche pour autant de permettre à certaines personnes de consulter vos documents sécurisés. Tout comme chaque officier avait accès aux cadenas des autres, tout détenteur d'une clé de chiffrement a accès à la clé publique de vérification correspondant à sa clé privée de signature.

En affaires, l'intégrité et la sécurité des documents sont nécessaires pour déterminer l'acceptation des responsabilités professionnelles ou contractuelles. Puisqu'en 2011 les transactions se concluent de plus en plus sur support électronique, la signature numérique est devenue une mesure de protection essentielle. Cependant, la menace du piratage informatique étant réelle, la question de la confiance demeure importante. Dans le deuxième article de cette série, nous démontrerons comment la confiance est indispensable à la gestion des signatures numériques. ☺

Charles Tremblay est directeur commercial chez Notarius

# L'ALTERNATIVE

## au remplacement des fenêtres

Le reconditionnement d'une fenêtre existante lui confère une étanchéité égale, voire supérieure à celle des modèles neufs en vente sur le marché. Cette mise à niveau permet d'économiser des sommes d'argent considérables, et elle est conforme au concept du développement durable.



### Nos services

Pionnier dans la remise à neuf des fenêtres conventionnelles et patrimoniales, tout autant que les portes patio, Le Groupe Fenestra propose une approche dont les résultats ont été testés en laboratoire.



### Les avantages

Le développement durable contribue à réduire le gaspillage. La remise à neuf Fenestra produit infiniment moins de déchets que le remplacement des fenêtres.



### Le Groupe Fenestra

Sa naissance découle d'une réflexion approfondie sur le gaspillage propre à nos sociétés de consommation, et d'un désir d'innover en vue d'épouser le concept du développement durable.

#### MONTRÉAL

9123 Champ d'Eau  
Montréal (Qc) Canada  
H1P 3M3  
514.993.3333  
1.800.994.6404

#### QUÉBEC

2299, Boul. du Versant-Nord  
Québec (Qc) Canada  
G1N 4G2  
418.265.3330  
1.800.994.6404

#### OTTAWA

440, Laurie Ave #200  
Ottawa (Ontario) Canada  
K1R 7X6  
613.262.0733  
1.800.994.6404

# QUI FAIT QUOI?

*Les architectes sont amenés à côtoyer de nombreux partenaires et organismes dans le cadre de leur vie professionnelle. Il est toujours utile d'en savoir plus sur ces organismes et de connaître leur rôle exact. C'est le but de cette nouvelle rubrique. Pour débiter logiquement, voici un tour d'horizon des acteurs du domaine spécifique de l'architecture.*

Hélène Lefranc

## ■ ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Comme vous le savez, l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) est l'un des 46 ordres professionnels du Québec. Créé en 1974, il regroupe désormais 3200 architectes et 1000 stagiaires, des nombres en nette augmentation depuis deux ans, après une dizaine d'années de stagnation.

La principale fonction de l'Ordre est d'assurer la protection du public en réglementant l'exercice de la profession d'architecte dans la province. L'expression protection du public s'entend ici au sens large et, dans cette logique, l'Ordre s'engage à contribuer au bien-être et à l'essor de la société québécoise par la promotion de la qualité dans la conception architecturale. Le slogan de l'OAQ, « Un environnement bâti de qualité, ça profite à tous », traduit cette vision.

L'Ordre est dirigé par un conseil d'administration (CA) formé d'un président élu au suffrage universel des membres et de 16 administrateurs, parmi lesquels figurent 13 architectes provenant des différentes régions et élus par leurs pairs, ainsi que trois représentants du public nommés par l'Office des professions du Québec. Le CA est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et veille à l'application des dispositions du Code des professions, ainsi que de la Loi sur les architectes et de la réglementation qui en découle. L'administration courante des affaires de l'Ordre est confiée à un comité exécutif (CE).

Les administrateurs sont secondés par des comités et des groupes de travail, ainsi que par une équipe formée d'une vingtaine de permanents. Le président de l'Ordre est André Bourassa. Son mandat se termine en juin prochain.



La principale fonction de l'Ordre des architectes du Québec est d'assurer la protection du public



Cérémonie d'intronisation du Collège des fellows de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC), en 2010.  
Photo : IRAC



### ■ FONDS DES ARCHITECTES

Le Fonds des architectes, de son vrai nom le « Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OAQ », administre la responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec. Il a commencé ses activités en 1995 et assure les membres de l'OAQ qui sont en pratique privée, en vertu du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

En 2009, la couverture a été relevée à 1 M\$ par sinistre et à 2 M\$ par année à la demande de l'Office des professions du Québec. Au 31 décembre 2009, le surplus accumulé atteignait 10,8 M\$.

Dans un objectif de prévention des sinistres, le Fonds des architectes participe à l'organisation d'activités de formation des professionnels avec l'OAQ et publie une capsule d'information dans chaque numéro du magazine *Esquisses*.

Le Fonds emploie neuf personnes et son président actuel est Jean Landry.

### ■ ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC

Créée en 1977, l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) est le syndicat professionnel des architectes. C'est donc l'organisme voué à la défense des intérêts des bureaux d'architectes du Québec. Dirigé par des bénévoles épaulés par une permanente, il réunit 380 cabinets de toutes les tailles.

L'AAPPQ publie notamment son propre tarif des architectes, accompagné d'un formulaire de contrat. Ce document a fait l'objet d'une révision et d'une publication actualisée en octobre dernier. L'AAPPQ intervient également auprès du Conseil du Trésor pour améliorer le tarif des services fournis au gouvernement par des architectes et, partant, l'ensemble des conditions d'engagement de ces professionnels. D'ailleurs, des discussions sont en cours en vue de la publication d'un nouveau tarif gouvernemental. L'OAQ qui, par sa vocation, ne se mêle pas des questions d'affaires relatives à la rémunération des architectes, recommande cependant l'utilisation des contrats de l'AAPPQ afin de réguler les relations avec les clients et éviter ainsi tout malentendu.

Le président de l'AAPPQ, récemment élu en remplacement d'Alain Fournier, est Marc Laurendeau, de la firme Jodoin Lamarre Pratte et associés.

### ■ ARCHITECTURE CANADA / INSTITUT ROYAL D'ARCHITECTURE DU CANADA

Architecture Canada / Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) a été fondé en 1907 et compte 4300 membres, architectes ou diplômés en architecture. Son objectif est de mieux faire connaître et apprécier l'architecture au Canada, notamment dans sa contribution à la prospérité matérielle et au développement culturel.

Par extension, Architecture Canada vise à aider les architectes à atteindre l'excellence. Cela passe, par exemple, par la mise à disposition de documents normalisés utiles dans l'exercice de la pratique, la diffusion d'information et l'organisation de cours de formation. Mentionnons aussi la publication, en 2009, d'une révision du tarif pancanadien des architectes.

L'IRAC emploie une dizaine de permanents. Son président est Stuart Howard, originaire de Vancouver. Le conseiller régional du Québec au conseil d'administration est Jean-Pierre Pelletier.

### ■ REGROUPEMENT DES ORDRES D'ARCHITECTES CANADIENS

Même s'il ne s'agit pas d'un groupe formel, les ordres professionnels regroupant les architectes des provinces et territoires canadiens collaborent régulièrement et discutent de projets communs et d'harmonisation de la réglementation touchant la pratique de l'architecture. Parmi les sujets abordés figurent les accords de reconnaissance mutuelle ou de réciprocité, le programme de stages, les normes communes d'admission à la profession, les relations internationales, la formation continue obligatoire et le programme de reconnaissance des compétences des architectes formés à l'étranger.

#### Les associations homologues de l'OAQ dans les autres provinces sont les suivantes :

- Architectural Institute of British Columbia (AIBC)
- Alberta Association of Architects (AAA)
- Saskatchewan Association of Architects (SAA)
- Manitoba Association of Architects (MAA)
- Ordre des architectes de l'Ontario (OAA)
- Newfoundland & Labrador Association of Architects (NLAA)
- Architects Association of Prince Edward Island (AAPEI)
- Association des architectes du Nouveau-Brunswick (AANB)
- Nova Scotia Association of Architects (NSAA)
- Northwest Territories Association of Architects (NWTAA)



L'architecte mexicain Teodoro Gonzalez de Leon, qui a notamment conçu l'ambassade du Mexique à Berlin (notre photo) a remporté la médaille d'or de l'Union internationale des architectes, en 2008.  
Photo : Chris Price



Architectes de l'urgence Canada a contribué à la rénovation et à la construction de maisons ainsi que de l'école primaire de Kitcisakik, en Abitibi, améliorant du même coup la qualité de vie d'une communauté algonquine de 500 habitants. Conception : Guy Leclerc architecte (préliminaires, dessins d'exécution et chantier) et Guillaume Lévesque architecte (programmation et première esquisse).  
Photo : Architectes de l'urgence Canada

### ■ CONSEIL CANADIEN DE CERTIFICATION EN ARCHITECTURE

Le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) est un organisme fondé en 1976 par neuf ordres d'architectes canadiens afin d'évaluer et de certifier la formation universitaire des candidats à la profession. L'objectif était d'assurer que cette formation soit de niveau équivalent partout au pays et de permettre une réciprocité interprovinciale. Par la suite, le CCCA a vu sa mission étendue à l'agrément des programmes des écoles d'architecture des universités de l'ensemble du pays.

Le CCCA est l'instance qui évalue, pour les ordres, la formation universitaire des détenteurs de permis d'architecte d'un pays autre que le Canada et les États-Unis voulant obtenir une équivalence de diplôme, de formation, ou satisfaire aux exigences du programme de stage afin de pouvoir pratiquer l'architecture au Canada.

L'Ordre des architectes du Québec est devenu membre du CCCA en 1991.

Le président actuel de ce conseil, composé de 11 membres, est Terrance Galvin, représentant du Conseil canadien des écoles universitaires d'architecture (CCÉUA).

### ■ NATIONAL COUNCIL OF ARCHITECTURAL REGISTRATION BOARDS

Basé à Washington, le National Council of Architectural Registration Boards (NCARB) est l'organisme américain de réglementation et de certification en architecture. Il publie notamment un modèle type de Loi des architectes dont les États peuvent s'inspirer et des modèles de documents contractuels. Il développe également un volet d'aide à la pratique.

Le NCARB est en particulier chargé par les 54 ordres d'architectes américains de l'examen d'accès à la profession aux États-Unis, l'Architect Registration Examination (ARE).

Rappelons que jusqu'en 2008 l'examen du NCARB était celui qui permettait l'accès à la profession d'architecte au Canada également. Il a été remplacé par l'Examen des architectes du Canada (ExAC), sauf en Colombie-Britannique où l'ARE reste en vigueur.

### ■ AMERICAN INSTITUTE OF ARCHITECTS

L'American Institute of Architects (AIA) est, aux États-Unis, l'équivalent de l'IRAC. Cet institut, fondé en 1857 et basé à Washington, regroupe environ 80 000 architectes américains regroupés dans 300 sections.

L'AIA se veut la voix des architectes à l'échelle du pays et une ressource utile à leur pratique. Il organise par exemple de nombreuses activités de formation professionnelle, et mène des actions de promotion de l'architecture et des études de marché. L'AIA diffuse également des modèles de contrats.

Le président du conseil de direction est Clard D. Manus, de San Francisco.

### ■ UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES

L'Union internationale des architectes (UIA) est une organisation non gouvernementale internationale fondée en Suisse, en 1948, dans le but d'unir les architectes de la planète et de fédérer leurs organisations nationales. Elle réunit aujourd'hui des délégations de 124 pays et territoires représentant 1,3 million d'architectes. Le Canada est représenté à l'UIA par l'IRAC.

La présidente actuelle de l'UIA est l'Australienne Louise Cox.

### ■ ARCHITECTES DE L'URGENCE CANADA

Créé en 2007 à l'initiative de l'Ordre des architectes du Québec et avec l'appui de la Société d'habitation du Québec, Architectes de l'urgence Canada (AUC) est la section canadienne d'Architectes de l'urgence, association à vocation humanitaire née en France en 2001 et reconnue par l'ONU. Son mandat est d'apporter conseil, assistance et formation aux populations sinistrées par des catastrophes naturelles, technologiques ou humaines, où qu'elles soient sur la planète, et ce, par l'évaluation, la planification et la mise en œuvre de projets de reconstruction.

AUC compte 150 membres et a organisé des « cellules internes » – quatre sont actuellement actives – au sein de certaines firmes d'architectes afin d'optimiser son action. Le jeune organisme intervient notamment à Haïti et auprès de la communauté algonquine de Kitcisakik au Québec.

Depuis septembre, le président de la section canadienne d'AUC est Yves Langevin, qui succède à Bernard McNamara, président-fondateur. ☺

# AVIS DE RECHERCHE

## Nouveaux membres pour comité exceptionnel

Le comité des techniques et bâtiments durables est actuellement à la recherche d'architectes désireux de s'engager et de faire profiter la collectivité de leurs connaissances et de leur expérience en matière de technologie des matériaux et des assemblages, de même qu'en développement durable et en architecture écologique.

Le comité se rencontre une fois par mois, à Montréal. Ses principaux objectifs sont:

- d'informer le conseil d'administration de l'Ordre sur les enjeux essentiels en matière de techniques et de bâtiments durables;
- de sensibiliser les membres de l'Ordre aux sujets d'actualité touchant le domaine;
- d'organiser les conférences Mardis verts;
- de développer des projets spécifiques visant à éclairer les membres de l'OAQ sur les choix qui s'offrent à eux, tant au niveau des matériaux que de leurs propriétés intrinsèques.

Les architectes intéressés doivent être disposés à consacrer huit à dix heures par mois aux divers projets en cours. Il s'agit d'un engagement bénévole. L'Ordre offre toutefois des jetons de présence et rembourse les frais de déplacement des membres habitant à l'extérieur de Montréal.

Toute personne intéressée est priée de transmettre son curriculum vitae par courriel à Christine Daffe (cdaffe@oaq.com) au plus tard le 13 mai.

Les nouveaux membres seront nommés par le conseil d'administration de l'Ordre, sur recommandation du comité.



Panneaux modulaires – Panneaux isolés préfabriqués  
Revêtements métalliques pour murs et toitures  
Fibrociment – Bardages – Terra-Cotta – Déclins

Pour assurer leur qualité, EXIGEZ DANS VOS DEVIS que l'exécution des travaux de revêtement soient exécutés par un entrepreneur spécialisé « EXPERT » membre de l'AERMQ!

Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec

Centre Desjardins Granby - Haute Yamaska  
Architecte: Favreau Blais / Birtz Bastien Beaudoin Laforest  
Entrepreneur: Revêtement RHR INC.



### SERVICES OFFERTS SANS FRAIS AUX ARCHITECTES

- Assistance dans la conception de projets faisant usage de systèmes de revêtement métallique
  - Manuel technique complet avec détails, devis types, et informations sur les matériaux et produit connexes
- À spécifier dans vos devis

### CERTIFICATION DE CONFORMITÉ DES MATÉRIAUX

- Vérification des matériaux au chantier incluant la confirmation des calibres d'éléments métalliques avec micromètre
- Transmission des rapports d'inspection aux architectes
- Émission de **CERTIFICATS DE CONFORMITÉ** des matériaux
- **Tous les frais du programme assumés par l'AERMQ**



Hôtel Marriot de l'Aéroport Montréal-Trudeau et siège social d'Aéroports de Montréal  
Architecte: Provencher Roy et Associés Architectes  
Entrepreneur: Revêtement Alnordica Inc.



Centre Hospitalier Universitaire de Québec(CHU) / Centre de recherche clinique en Oncologie  
Architecte: Consortium de 3 bureaux: Amiot Bergeron, architectes / Lemay Guy Harvey, architectes et urbaniste  
Entrepreneur: Ferblanterie R. Martin Inc.

Condominium Domaines Les Manoirs  
Architecte: Bergeron Thouin  
Entrepreneurs: Revêtement Métalliques Fortin Inc.



Terminal de Croisières Internationales à Saguenay  
Architecte: Alain Voyer Architecte  
Entrepreneurs: Pro-Sag Mécanique Inc. et Produits Vaillancourt

Concours de design 2011

- Ce concours annuel vise à reconnaître les architectes qui s'illustrent avec des projets de grande qualité architectural et qui font usage de systèmes de revêtement métallique.
- La date limite pour soumettre un projet pour l'édition 2011: le 5 novembre 2010

Les Gagnants du concours de design 2010 ont été dévoilés: voir

[www.aermq.qc.ca](http://www.aermq.qc.ca)

INFORMATIONS

Larry O'Shaughnessy, arch. D.G.

Téléphone: (450) 434-1164  
Sans frais: 1-877-434-1164  
Télécopieur: (450) 434-1225  
courriel: info@aermq.qc.ca



# MARDIS VERTS

## 15 février

Benny Farm à Rosemont

### LOGEMENT ÉCOLO ABORDABLE ET LEÇONS INTÉGRÉES

**Daniel Pearl**, architecte,  
L'OEUF - Olivier, Pearl,  
Poddubiuk & Associés,  
architectes

## 15 mars

L'ancienne brasserie Dow

### LA REQUALIFICATION D'UN QUADRILATÈRE

**Luc Paquin**, ingénieur,  
MBA, directeur du Service  
de l'équipement, École de  
technologie supérieure (ÉTS)  
**Magalie Michel**, architecte  
senior, Régis Côté &  
Associés, architectes  
**Louis Crépeau**, ingénieur  
senior, Teknika HBA

## 19 avril

Campus Outremont-  
Université de Montréal

### LES DÉFIS D'UN QUARTIER UNIVERSITAIRE DURABLE

**Michel Dufresne**, urbaniste,  
Cardinal Hardy, architecture,  
paysage, design urbain  
**Lucie Careau**, urbaniste  
PA LEED, Cardinal Hardy,  
architecture, paysage,  
design urbain  
**Jean-François Lepage**,  
biologiste, B. Arch.,  
PA LEED, Teknika HBA

## 17 mai

École de la Grande-  
Hermine

### PETITE ÉCOLE DEVIENDRA GRANDE

**Dany Blackburn**, architecte  
PA LEED, ABCP architecture  
**Jonathan Bisson**, architecte  
PA LEED, Bisson & Associés



ORDRE DES  
ARCHITECTES  
DU QUÉBEC

## CONFÉRENCES HIVER-PRINTEMPS 2011

lieu : **Université de Montréal** ■ 2940, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, salle 1120  
cocktail bio inclus : 17 h 30 conférence : 18 h ■ inscription obligatoire : [www.mardisverts.ca](http://www.mardisverts.ca)  
une initiative de l'Ordre des architectes du Québec [ comité des techniques et bâtiments durables ]

# RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES PRÉCISIONS

*Les récents changements au régime d'assurance collective de l'Ordre ont suscité quelques questions. Voici quelques réponses.*

Michael Baker

Avant de se lancer dans l'inévitable jeu des comparaisons, il importe de faire une petite précision: le régime d'assurance collective de l'Ordre n'a pour mission de remplacer le Régime général d'assurance médicaments du Québec (RGAMQ). Ce programme, en place depuis plus de 20 ans, offre un éventail complet de garanties afin de vous aider à faire face aux imprévus: maladie, invalidité, décès et mutilation accidentelle. Le programme n'est pas meilleur que celui offert par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ): il est différent, car il ne repose pas sur une seule et unique protection.

Lorsqu'il crée le Régime général d'assurance médicaments du Québec, en 1997, le gouvernement introduit de nouvelles règles de participation pour les régimes privés tels que celui de l'Ordre des architectes du Québec. La règle la plus contraignante est celle qui oblige tout régime privé offrant de l'assurance accident, invalidité ou maladie à inclure également l'assurance médicaments à son programme. Ce faisant, le gouvernement refuse aux membres d'un régime privé l'accès au régime public d'assurance médicaments.

Si, pour satisfaire les intérêts de certains membres désireux de se joindre au régime public, nous annulions notre régime, tous les assurés perdraient tous les avantages du régime de leur ordre professionnel. Un nombre élevé d'entre eux ne pourrait remplacer ces protections par un autre contrat d'assurance individuel parce que leur état de santé actuel

compromet leur admissibilité à un régime individuel. Notez que, parmi les 300 architectes participants à l'assurance médicaments sur ordonnance seulement, plusieurs profitent d'avantages offerts normalement dans les grandes entreprises.

## PARTICIPANTS EN FONCTION DES PROGRAMMES

Type d'assurance	Nombre de participants
vie	280
décès et mutilations accidentels	155
maladie complémentaire	123
maladies graves	25
invalidité de longue durée	194
frais généraux	26
soins dentaires	30

Autre dommage collatéral potentiel: de nombreux médicaments ne seraient plus remboursés, car les règles du RGAMQ sont plus restrictives. Selon les données spécifiques du programme d'assurance de l'Ordre recueillies par l'assureur en 2009-2010, la valeur totale des médicaments non admissibles à la RAMQ représentait 25 % de la somme des remboursements des médicaments.

## COMPARAISON DES PROTECTIONS OFFERTES

	Régime de l'Ordre	RGAMQ
Franchise annuelle par adulte assuré	100\$	192\$
Pourcentage du coût des médicaments remboursés	75%	68%



Pour les participants qui n'ont aucun ennui de santé et qui présentent peu de réclamations, l'évaluation du bien-fondé du régime se fait selon la cotisation uniquement. Il en est autrement pour ceux qui font des demandes de règlements et qui bénéficient des avantages du régime. Le tableau ci-dessous présente les déboursés annuels (cotisation, franchise et coassurance) sur une projection de remboursement de 2600 \$ de médicaments, peu importe le statut familial de l'architecte.

**TABLEAU DES COTISATIONS (TAXES INCLUSES)**  
COTISATION SEULEMENT

	OAQ	RGAMQ
■ Célibataire	931,08 \$	600 \$
■ Couple	1861,44 \$	1200 \$
■ Monoparentale	1442,88 \$	1200 \$
■ Familiale	2792,40 \$	1200 \$

**DÉBOURSÉS ANNUELS :  
RÉCLAMATIONS 1000 \$  
DE MÉDICAMENTS**

**DÉBOURSÉS ANNUELS :  
RÉCLAMATIONS 2500 \$  
DE MÉDICAMENTS**

**DÉBOURSÉS ANNUELS :  
RÉCLAMATIONS 5000 \$  
DE MÉDICAMENTS**

	OAQ	RGAMQ	OAQ	RGAMQ	OAQ	RGAMQ
■ Individuel	1256,08 \$	1050,56 \$	1631,08 \$	1530,56 \$	2256,08 \$	2330,56 \$
■ Couple	2261,44 \$	1781,12 \$	2636,44 \$	2261,12 \$	3261,44 \$	3061,12 \$
■ Monoparental	1767,88 \$	1650,56 \$	2142,88 \$	2130,56 \$	2767,88 \$	2930,56 \$
■ Familial	3192,40 \$	1781,12 \$	3567,40 \$	2261,12 \$	4192,40 \$	3061,12 \$

La différence de prix entre les régimes d'assurance médicaments du secteur privé et le régime public d'assurance médicaments du Québec découle du fait que le régime public rembourse une liste restreinte de médicaments comparativement au régime de l'Ordre.

Considérant que la valeur moyenne des remboursements par participants (architectes) en assurance médicaments pour l'année 2009-2010 est de 2114 \$ et que la prime moyenne est de 1412 \$, il n'est pas surprenant de constater que de nombreux participants n'ont aucune difficulté à accepter de payer cette différence, car leurs réclamations équivalent dans certains cas à plusieurs fois leurs déboursés en cotisation annuelle.

Nous croyons qu'il est essentiel de rappeler les motivations fondamentales de l'existence de votre programme, un important acquis pour la communauté des architectes du Québec. Les membres de l'Ordre se sont dotés, pour eux et leur famille, qu'ils soient en parfaite santé ou non, d'un régime de protection offrant une tranquillité d'esprit comparable à celle dont bénéficient les professionnels travaillant en entreprise afin de se protéger contre les imprévus. ☺

Michael Baker est directeur des services professionnels chez Groupe conseil SD

# FORMATION CONTINUE

*Afin de vous tenir au courant de ses activités et de ses réflexions, le comité de la formation continue inaugure avec ce numéro sa nouvelle capsule d'information. Pour commencer, quelques sujets d'actualité et, en prime, la présentation des membres du comité.*

Caroline Charland

## **FIN DE CYCLE IMPAIR : 31 MARS 2011**

Les architectes inscrits au tableau de l'Ordre une année impaire doivent avoir suivi 14 heures de formation dirigée et 28 heures de formation libre d'ici le 31 mars. Notez cependant qu'il n'y aura pas de prolongation au cycle, contrairement à ce qui s'est passé en 2009. Pour déclarer vos activités, veuillez utiliser le lien Web que vous avez reçu par courriel en janvier. Par ailleurs, le formulaire de déclaration est toujours disponible sur le site Internet de l'OAQ.

## **HARMONISATION CANADA**

Depuis quelque temps déjà, un comité pancanadien a été créé afin d'harmoniser la formation continue au sein des ordres et associations d'architectes du Canada. Parmi les sujets abordés, il a été proposé que toutes les organisations adoptent un cycle de deux ans. La date de fin de cycle et le nombre d'heures de formation à suivre aux deux ans seraient ainsi les mêmes pour tous. Pour les architectes membres de plusieurs associations provinciales, l'idée d'une association principale a été évoquée, afin de leur permettre de ne présenter qu'une seule déclaration tous les deux ans. L'année visée pour les modifications est 2012, mais vous serez avisés de tout changement au moment opportun.

## **CONGÉ PARENTAL**

Plusieurs demandes ont été reçues à ce sujet et il a été décidé que l'architecte en congé parental ne peut pas bénéficier d'une dispense de la formation continue. Pour conserver un minimum de contact avec sa carrière, même s'il est en congé parental, l'architecte doit poursuivre sa formation. De plus en plus de cours seront disponibles en classes virtuelles pour faciliter l'accès à la formation des nouveaux parents.

## **PRÉSENTATION DES ARCHITECTES DU COMITÉ**

**Émilie Martineau, présidente.** Elle fait partie de l'équipe de Société Logique, organisme à but non lucratif qui œuvre à la création d'environnements universellement accessibles.

**Paule Boutin.** En pratique privée dans la région de Montréal, elle est membre du conseil d'administration de l'OAQ, et est de retour depuis septembre 2010 au comité de la formation continue. Elle a déjà été membre, de 1999 jusqu'en 2008, tout en assumant la présidence de 2006 à 2008.

**Robert Lacoste.** Associé chez Fichten Soiferman et Associés, de Montréal. En 2004, il s'est joint au sous-comité responsable du développement du règlement sur la formation continue jusqu'à sa mise en place en 2006. Il est membre du présent comité depuis 2008, et a été membre du conseil d'administration de l'OAQ de 2007 à 2010.

**Caroline Lajoie.** Pratiquant à Québec, elle est membre du comité depuis 2006. Elle représente aussi le Fonds des architectes au sein du comité.

**François Hogue.** Associé de la firme Desnoyers Mercure & Associés (DMA) à Montréal, il est membre du comité depuis un an.

**Fernando Lozano.** Stagiaire en architecture, il est membre observateur depuis 2010, et étudiant en fin de thèse du programme Syllabus de l'IRAC.

Évidemment, le comité est appuyé par le travail de **Caroline Charland** et **Sandra Mbombo**, de la permanence.



## PROGRAMME DU PRINTEMPS 2011

### ADMINISTRATION DE PROJET

#### ■ ESTIMATION DES COÛTS DE CONSTRUCTION

**Formateur:** Ken Hampson, architecte  
**Durée:** 7 heures  
Montréal, le 8 avril, de 8 h 30 à 16 h 30

#### ■ ÉVALUER ET MAÎTRISER LES RISQUES DE VOS PROJETS DE CONSTRUCTION

**Formateur:** Saïd Boukendour  
**Durée:** 7 heures  
Montréal, le 20 mai, de 8 h 30 à 16 h 30  
Québec, le 29 avril, de 8 h 30 à 16 h 30

#### ■ GESTION DE PROJETS – EXÉCUTION

**Formateur:** Richard Coulombe, architecte  
**Durée:** 7 heures  
Classe virtuelle, le 29 mars, de 8 h 30 à 16 h 30

#### ■ GESTION DE PROJETS – PLANIFICATION

**Formateur:** Richard Coulombe, architecte  
**Durée:** 7 heures  
Classe virtuelle, le 28 mars, de 8 h 30 à 16 h 30

#### ■ INSPECTION PRÉACHAT, ASPECTS DE BASE ET NORMES DE PRATIQUE

**Formateur:** Claude Tanguay, architecte  
**Durée:** 7 heures  
Montréal, le 31 mars, de 8 h 30 à 16 h 30

#### ■ PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET GESTION DE PORTEFEUILLE DE PROJETS

**Formateur:** Richard Coulombe, architecte  
**Durée:** 7 heures  
Classe virtuelle, le 31 mars, de 8 h 30 à 16 h 30

### ASPECTS TECHNIQUES

#### ■ BÂTIMENTS VERTS: INTÉGRATION DES EXIGENCES AUX PLANS ET DEVIS

**Formatrice:** Lyse Mireille Tremblay, architecte  
**Durée:** 7 heures  
Montréal, le 3 mai, de 8 h 30 à 16 h 30

#### ■ L'ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL

**Formateur:** Conor Sampson, architecte  
**Durée:** 7 heures  
Montréal, le 24 mai, de 8 h 30 à 16 h 30

#### ■ LES DOMMAGES STRUCTURAUX

**Formateur:** Alain Mousseau, ingénieur  
**Durée:** 4 heures  
Montréal, le 19 avril, de 13 h à 17 h

#### ■ LES STRUCTURES DE BÂTIMENT

**Formateur:** Alain Mousseau, ingénieur  
**Durée:** 4 heures  
Montréal, le 10 mai, de 13 h à 17 h

#### ■ MURS EXTÉRIEURS DES BÂTIMENTS ANCIENS

**Formateur:** Jules Auger, architecte  
**Durée:** 4 heures  
Montréal, le 4 mai, de 13 h à 17 h

### CULTURE ARCHITECTURALE

#### ■ OUTILS COGNITIFS POUR INTERVENIR SUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

**Formateur:** Pierre Larochelle, professeur retraité  
**Durée:** 7 heures  
Montréal, le 27 mai, de 8 h 30 à 16 h 30

### GESTION DE BUREAU

#### ■ LA DIRECTION DE VOTRE ÉQUIPE

**Formateur:** Richard Coulombe, architecte  
**Durée:** 7 heures  
Montréal, le 1<sup>er</sup> avril, de 8 h 30 à 16 h 30

### PLANIFICATION ET CONCEPTION

#### ■ PROCESSUS DE DESIGN INTÉGRÉ

**Formatrice:** Lyse Mireille Tremblay, architecte  
**Durée:** 7 heures  
Montréal, le 17 mai, de 8 h 30 à 16 h 30

#### ■ SKETCHUP DÉBUTANT

**Formateur:** Mario Chabot  
**Durée:** 6,5 heures  
Montréal, le 14 avril, de 8 h 45 à 16 h 30

#### ■ SKETCHUP INTERMÉDIAIRE

**Formateur:** Mario Chabot  
**Durée:** 6,5 heures  
Montréal, le 5 mai, de 8 h 45 à 16 h 30

#### ■ SKETCHUP AVANCÉ

**Formateur:** Mario Chabot  
**Durée:** 6,5 heures  
Montréal, le 19 mai, de 8 h 45 à 16 h 30

### RÈGLEMENTATION DU BÂTIMENT ET ASPECTS LÉGAUX

#### ■ CODE DE CONSTRUCTION, MEZZANINES ET AIRES COMMUNICANTES

**Formateur:** André Gobeil, architecte  
**Durée:** 4 heures  
Classe virtuelle, le 1<sup>er</sup> juin, de 13 h à 17 h

#### ■ CODE DE CONSTRUCTION, PARTIE 10

**Formateur:** André Gobeil, architecte  
**Durée:** 7 heures  
Montréal, le 11 mai, de 8 h 30 à 16 h 30  
Québec, le 25 mai, de 8 h 30 à 16 h 30

#### ■ CONTEXTE LÉGAL DE LA PRATIQUE ET GESTION DE BUREAU

**Formateurs:** M<sup>e</sup> Samuel Massicotte, avocat, et Pierre D'Anjou, architecte  
**Durée:** 15 heures  
Montréal, les 26 et 27 mai, de 8 h 30 à 17 h

#### ■ LE CODE CIVIL DU QUÉBEC ET L'HYPOTHÈQUE LÉGALE EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION

**Formateurs:** M<sup>es</sup> François Alepin et Yves Paquette, avocats  
**Durée:** 4 heures  
Montréal, le 13 mai, de 8 h à 12 h

#### ■ RÉGLEMENTATION DU BÂTIMENT

**Formateurs:** Jozef Zorko et André Gobeil, architectes; Antoine Tabet, ingénieur  
**Durée:** 33 à 35 heures  
Montréal, les mercredis, du 23 mars au 1<sup>er</sup> juin, de 18 h 30 à 21 h 30 (J. Zorko)

Montréal, les 8, 14, 15, 21 et 22 juin, de 8 h 30 à 16 h 30 (A. Tabet)

Québec, les vendredis, du 6 mai au 3 juin, de 8 h 30 à 16 h 30 (A. Gobeil)

Pour toute question relative aux ateliers de formation de l'OAQ, veuillez communiquer avec Sandra Mbombo, coordonnatrice à la formation continue : [smbombo@oaq.com](mailto:smbombo@oaq.com)



# COMMENT RÉDUIRE LES RISQUES DE POURSUITE PROFESSIONNELLE?

*Le nombre de recours fondés sur la responsabilité professionnelle grimpe en flèche,  
et les architectes n'échappent pas à la tendance.*

*Pas de panique: quelques précautions permettent de diminuer le risque.*

La règle d'or? Conserver précieusement toute documentation pertinente à un projet. Comme les dommages à un ouvrage peuvent être constatés plusieurs années après sa réception, une réclamation concernera potentiellement des événements qui ne seront plus tout frais à la mémoire de l'architecte. Dans ce contexte, la gestion et la conservation de l'information présentent un défi particulier.

Le Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux des architectes oblige l'architecte à conserver un dossier pendant au moins cinq ans suivant la date du dernier service rendu ou de la fin des travaux, selon le cas. Mais attention: lorsque l'architecte est avisé de l'existence d'un vice de construction dans les cinq années suivant la fin des travaux, il doit conserver le dossier pour une période de cinq années additionnelles, donc de 10 ans au total.

Dans bien des cas, la poursuite peut survenir après l'expiration des délais prévus au règlement. Il est donc fortement suggéré de conserver l'ensemble des documents liés à un dossier sur un support convenable, bien après la période de conservation légale. Soulignons que la Loi concernant le cadre juridique des

technologies de l'information peut accorder à une copie la même valeur qu'à l'original.

Ne vous contentez pas d'archiver les documents contractuels. L'information pertinente à un litige comprend aussi les notes personnelles, lettres, courriels, procès-verbaux, calendriers et comptes-rendus qui ont été préparés ou transmis lors de l'exécution du contrat de service. Il existe de nombreux cas où une condamnation a été évitée grâce à des données contenues dans un courriel ou des procès-verbaux.

Par ailleurs, vos interventions en cours de projet doivent être bien documentées. Il faut faire noter dans les procès-verbaux ou les comptes-rendus les éléments qui vous semblent pertinents ou qui sont susceptibles de poser des difficultés. S'il n'existe aucun document officiel, n'hésitez pas à faire part de vos observations par écrit dans des documents transmis à l'ensemble des personnes concernées, par exemple dans un compte-rendu envoyé par courriel.


Évidemment, un chantier de construction n'est généralement pas propice à une gestion serrée de la documentation. Mais lors d'un procès,

vous vous félicitez de pouvoir témoigner sur la base d'éléments précis, consignés de façon adéquate et convaincante.

## UN MESSAGE CLAIR

Les architectes sont fréquemment sollicités pour émettre des commentaires sur la qualité d'un matériau ou la compétence d'un autre professionnel. De telles recommandations ne posent aucune difficulté lorsqu'elles sont le fruit d'une recherche adéquate ou d'une expérience personnelle suffisante.

La situation se présente différemment lorsque le conseil est demandé de façon informelle. La réponse de l'architecte peut engager sa responsabilité si elle est approximative. Lorsque le contexte prive l'architecte de la capacité de valider une information, il doit faire état des réserves nécessaires. Celles-ci doivent être exprimées clairement et valablement documentées.

Le risque de poursuite est inhérent à l'exercice d'une profession. Afin de vous aider à le prévenir, le personnel du Fonds des architectes sera heureux de vous assister... avant qu'un litige ne se pointe. 

Marie-Chantal Thouin, directrice générale



Pavillon John-Molson de l'Université Concordia  
Kuwabara Payne McKenna Blumberg architectes et  
Fichten Soifferman et associés, architectes  
Photo : Marc Cramer

# Le Forum des architectes



## Montréal 2011 L'architecte en affaires

Après le succès du Forum 2010 qui s'est tenu à Saguenay, l'Ordre a senti que ses membres étaient prêts pour un événement d'envergure. Le service de la Formation continue s'est donc attelé à la tâche et vous a concocté un programme à la mesure de nos ambitions, sous le thème « L'architecte en affaires ». **Au menu, plus de 25 ateliers de formation**, dont une majorité explorant sous toutes ses coutures cet aspect de la profession peut-être un peu moins *glamour*, mais tout aussi essentiel à maîtriser pour pratiquer efficacement.

Il nous reste encore des éléments à peaufiner, des détails à préciser, mais l'offre de cours est déjà suffisamment avancée pour que nous vous en donnions une version préliminaire. Nous vous invitons à réserver dès maintenant **les 16, 17 et 18 juin** à votre agenda.

Nous vous ferons parvenir le programme détaillé incluant l'information sur les autres activités du Forum (cocktail, visites, remises de prix) dans les prochaines semaines, juste à temps pour le début de la période d'inscription, le 11 avril. Les cours tout comme l'assemblée générale annuelle auront lieu au pavillon John-Molson de l'Université Concordia, à Montréal.

### Programme préliminaire

- L'incorporation des professionnels
- Conventions d'honoraires : Comment établir un mandat clair et légal
- Les meilleures pratiques en matière d'architecture et de design urbain
- Formation sur l'habitation durable : ÉCOhabitation
- Les énergies renouvelables
- Hydro-Québec : L'architecture à faible énergie pour demain
- Les systèmes constructifs préusinés
- Démarrage d'un bureau d'architectes
- L'éclairage architectural
- La nouvelle police du Fonds
- Comment répondre à un appel d'offres
- Capsule sur le Code
- L'authentification du document d'architecture
- Impact du nouveau Code du bâtiment sur la fenestration
- L'acier apparent
- L'identité territoriale
- Stratégies et activités de relations d'affaires
- Financement des projets immobiliers
- Droits d'auteur
- L'impact de la lumière
- Éclairage extérieur, problèmes et possibilités
- Mieux négocier ses honoraires
- Éco-construction
- Nouveau Code de déontologie
- Circuit guidé en accessibilité universelle : Visite d'installations réussies
- Les impacts du cycle de vie
- Le retour en affaires après un congé parental
- Les médias sociaux
- Hydro-Québec : La nouvelle ingénierie à faible énergie vulgarisée pour l'architecte
- Le design en bois massif

Partenaire principal

Société  
immobilière

Québec



Pour toute question concernant le programme du Forum,  
veuillez communiquer avec Sandra Mbombo : [smbombo@oaq.com](mailto:smbombo@oaq.com)

■ **NOUVEAUX MEMBRES**

**Le 17 novembre 2010**

Bourdon, Paule  
Buchinger, Lena  
Decaluwe, Caroline  
Fortier, Isabelle  
Gamache, Maher, Aglaé  
Gorczyca, Michal  
Haley, Colin J.  
Harvey, Serge  
Matteau, Anne-Marie  
Melendez, Neil  
Milot, Marie-Ève  
Rossman, Erik  
Turgeon, Amélie  
Turgeon, Mathieu

**Le 15 février 2011**

Diop, Khalil  
Gagnon, Charles-Bernard  
Lefebvre-MacDougall, Eve  
Martel, Maryse  
Palmer, Linda J.

■ **DÉMISSIONS**

**Le 5 novembre 2010**

Sauvé, Annie-Claude

■ **RÉINSCRIPTIONS**

**Le 22 octobre 2010**

Viveiros, Mario Jorge

**Le 14 janvier 2011**

Deshaies, Daniel

**Le 15 février 2011**

Bednarek, Bozenna  
Tremblay, Serge

■ **RADIATIONS**

Les personnes suivantes ont été radiées du tableau de l'Ordre pour défaut de se conformer au Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes :

**Le 11 novembre 2010**

Cadieux, Michel  
Mihajlovits, Ivan  
Ratté, Louis Jr  
Simon, Prosper Prote  
St-Jean, Jacques Antoine

**Le 9 décembre 2010**

Nathanson, S. Lyon  
Talbot, François

■ **DÉCÈS**

**Le 14 août 2010**

Robert, Pierre

**Le 10 décembre 2010**

Blain, Guy

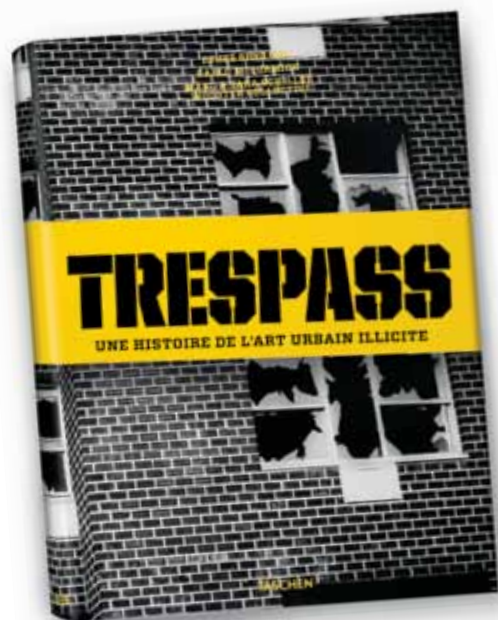
**Le 1<sup>er</sup> janvier 2011**

Bisson, Claude

**DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE**

Gilles Lafrance

Pour connaître la nature de l'accusation et les peines encourues, ou pour lire le texte complet de la décision, veuillez consulter le site Web de l'Ordre des architectes du Québec ([www.oaq.com](http://www.oaq.com)) sous l'onglet Actualités.



## TRESPASS : UNE HISTOIRE DE L'ART URBAIN ILLICITE

**Carlo McCormick avec la  
collaboration de Marc et  
Sara Schiller**

Nombreux sont ceux qui, en voyant ce qui est si joliment nommé art urbain illicite, croient avoir affaire à du simple vandalisme. Cet ouvrage nous aide à voir un peu plus loin et à mieux cerner cette forme d'art qui s'impose plus particulièrement en milieu urbain. Les connaisseurs ne

seront aucunement surpris de constater que des œuvres du célèbre Banksy ouvrent les pages de ce livre, qui nous fait découvrir des manifestations percutantes des 30 dernières années. Ces cris du cœur, bras d'honneur, protestations ou simples clins d'œil s'installent au mépris des conventions sur la place publique, et provoquent un questionnement sur le licite et l'illicite, sur ce qui est acceptable ou non par pure convention. Qui sait, si les autorités montréalaises lisent *Trespas*, peut-être que le prochain Roadsworth recevra des félicitations de ses contemporains plutôt que de se faire distribuer des contraventions ?

■ Taschen, 2010, 318 pages.

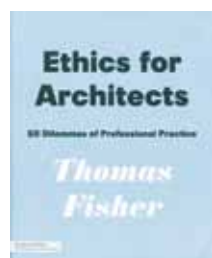


## NEW YORK, UNE HISTOIRE D'ARCHITECTURE

**Yann Arthus-  
Bertrand et John  
Tauranac**

Disons-le tout de suite : ce n'est pas pour les textes de John Tauranac que l'on ouvre ce livre, mais évidemment pour les photos de Yann Arthus-Bertrand. À l'image de ce qui a fait sa renommée, ses clichés vus du ciel dessinent un portrait nouveau de New York, ses gratte-ciel, son architecture, son urbanisme et ses aménagements paysagers. S'il est toujours plaisant de revoir la *sky-line* depuis le sud de Manhattan en images grand format, ici, c'est plutôt l'inédit qui s'avère fascinant, comme le plan désordonné des immeubles en croix de Stuyvesant Town, ou les gros plans sur certains détails bien choisis. Les textes courts, mais bien documentés répondent alors à la curiosité et mettent en contexte les choix et évolutions architecturales. Le lecteur qui brûle d'évaluer sur place – et vu d'en bas – appréciera les cartes et les index précis.

■ Éditions de la Martinière, 2010, 208 pages



## ETHICS FOR ARCHITECTS – 50 DILEMMAS OF PROFESSIONAL PRACTICE

**Thomas Fisher**

Il n'est parfois pas aisé d'atteindre l'équilibre entre les désirs d'un client et l'évidente responsabilité sociale de l'architecte. Dans ce livre, Thomas Fisher expose 50 études de cas présentant de potentiels accrocs aux règles d'éthique. Puis-je proposer gratuitement mes services dans certaines circonstances ? Devrais-je travailler dans des pays ne respectant pas certains droits de l'homme ? Est-ce que mon projet encourage la spéculation foncière ou l'étalement urbain ? Comment congédier un employé lorsque des suppressions de postes sont nécessaires ? Pour chacune de ces études de cas claires et concrètes, l'auteur intègre les considérations pratiques aux principes philosophiques qu'il puise chez Confucius, Edmund Burke, Machiavel ou Schopenhauer. Ce bouquin s'adresse à tout architecte souhaitant aborder de façon responsable les défis complexes de la profession aujourd'hui.

■ Princeton Architectural Press, 2010, 152 pages



## L'AVENTURE DES MOTS DE LA VILLE, À TRAVERS LE TEMPS, LES LANGUES, LES SOCIÉTÉS

**Sous la direction  
de Christian Topalov,  
Laurent Coudroy de**

**Lille, Jean-Charles Depaule et  
Brigitte Marin**

Cet ouvrage français ressemble à un dictionnaire sans vraiment en être un. Il s'agit plutôt d'un glossaire des termes décrivant la ville ou d'une étude de l'évolution, dans huit langues, des sens successifs et des usages de ces termes. Chacun des 264 mots sélectionnés fait, après la présentation de sa (ou ses) définition (s), l'objet d'un article dense par l'un des 160 collaborateurs à l'ouvrage. Les mots étudiés sont ceux qu'utilisent les habitants des villes, et non les techniciens. Les usages nord-américains ou purement québécois ne sont pas oubliés, comme en témoigne l'histoire des termes « condominium », « duplex » ou « cité ». Rébarbative au premier abord, cette brique est finalement instructive et pourrait s'avérer fort utile.

■ Bouquins, Robert Laffont, 2010, 1496 pages



## ÉCOSTRUCTURES: EXPRESSIONS D'UNE ARCHITECTURE DURABLE

**Sous la direction de  
Cianpaola Spirito**

Ce livre de grand format offre un panorama éclairé des tendances de l'architecture durable. Préparé par quatre professeurs d'architecture italiens, il est divisé en cinq catégories qui se déclinent en réalisations architecturales récentes glanées un peu partout dans le monde, quoique surtout en Europe. D'abord, on met l'accent sur les matériaux artificiels et écoénergétiques que les avancées technologiques récentes ont permis de mettre au point. Ensuite, on passe aux matériaux naturels, locaux, qui contribuent à réduire l'empreinte écologique d'une construction. Puis, la nature s'installe au cœur des bâtiments, et on entre dans les structures végétalisées. L'avant-dernière section examine la manière dont l'architecture épouse le milieu naturel et la dernière, le recyclage des bâtiments – ici, l'un des exemples les plus réussis, le Reichstag de Berlin, occupe une place de choix. Alternant admirablement textes et images de qualité, *Écostructures* est un ouvrage de référence pour quiconque s'intéresse à l'architecture durable.

■ Éditions White Star, 2010, 303 pages



## ARCHITECTURE ET HABITAT COLLECTIF AU QUÉBEC: 65 IMMEUBLES RÉSIDENTIELS

**École d'architecture de l'Université Laval, sous la direction de Martin Dubois**

Ce livre se penche sur la production architecturale québécoise actuelle sous l'angle particulièrement intéressant du résidentiel collectif. Les textes explicatifs, les plans et les 500 photographies des bâtiments répertoriés affichent une belle diversité : appartements de luxe, lofts, coopératives, logements à loyer modique, résidences pour étudiants ou retraités, etc. Le parti pris de considérer les projets sur les plans du rapport à la ville et de l'usage par les habitants est judicieux. Au milieu de tous les ouvrages qui valorisent l'architecture spectaculaire des quatre coins du monde, il est réconfortant de constater que certains innove ici même. Il était pertinent pour l'OAQ de s'associer à cette publication dont la consultation est facile et agréable.

■ Les Publications du Québec, 2010, 240 pages

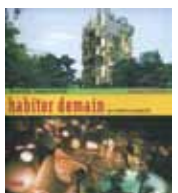


### CONSTRUIRE SA MAISON ÉCOLOGIQUE EN BOIS

**Sous la direction d'Arnaud Sperat-Czar**

Destiné aux architectes français, mais fournissant des informations plus qu'utiles à toute personne intéressée par la construction en bois, cet ouvrage décortique la matière ligneuse sous toutes ses coutures : caractéristiques des essences, systèmes constructifs, performance énergétique... on y rencontre même les ennemis du bois, champignons et insectes xylophages, qui peuvent mettre la maison en danger. Une partie plus pragmatique analyse les différentes étapes du chantier, en privilégiant l'emploi d'un architecte dès le début du processus. Au final, une multitude de cas pratiques sont présentés, accompagnés de fiches techniques pour compléter ce survol informatif avec concision. En fin de parcours, un lexique aide le lecteur à s'orienter dans la forêt des termes permettant de décrire cet étonnant matériau.

■ Marabout, 2010, 127 pages



### HABITER DEMAIN: DE L'UTOPIE À LA RÉALITÉ

**Sous la direction de Véronique Willemin**

Grand laboratoire d'idées, coup d'œil sur les innovations architecturales en matière de développement dura-

ble, florilège des projets et réalisations accomplies dans ce domaine : c'est tout cela et plus encore que propose cet ouvrage. Ce grand fait-tout de l'habitation durable a les défauts de ses qualités : il offre une vue d'ensemble qui traverse les courants et les époques, mais néglige de coordonner un tant soit peu les discours qui l'accompagnent. On passe d'un catalogue des utopies des deux derniers siècles en matière d'habitat aux défis de la maison du 21<sup>e</sup> siècle sans transition aucune. Malgré ce reproche, le livre de Véronique Willemin rassemble des propos éclairés, recueillis chez de nombreux spécialistes et professionnels français. Pour quiconque s'intéresse au phénomène des écoquartiers, ça vaut diablement le détour.

■ Éditions Alternatives, 2010, 191 pages



### VILLES RÊVÉES, VILLES DURABLES?

**Éric Charmes et Taoufik Souami**

Les éditions Gallimard ont le don d'offrir dans de petits ouvrages bon marché le survol éclairé d'un sujet. Ce hors-série de la célèbre collection « Découvertes » se penche sur l'urbanisme et les défis qui l'attendent. Les auteurs explorent surtout ce rêve impossible et lourd de conséquences du citoyen désireux de posséder son petit espace vert bien à lui. S'ensuit nécessairement

l'étalement urbain dont Las Vegas demeure la honteuse référence. Le livre décortique certains concepts avec brio, dont ceux de la densité et du centre-ville, ou encore celui, plus métaphorique, du « village dans la ville ». La mise en pages avec encarts dépliant est originale, et le travail de recherche, sérieux. Tout en n'offrant qu'un aperçu, ce livre constitue une bonne introduction au sujet.

■ Gallimard, 2010, non paginé



### LES PIONNIERS DE LA VILLE DURABLE

**Cyria Emelianoff, Ruth Stegassy**

Pour ceux que les écoquartiers européens fascinent, il n'y a pas de meilleur carnet de route que ces récits et portraits de villes durables de Cyria Emelianoff et Ruth Stegassy. Arpentant l'Europe durant des mois, ces deux passionnées d'urbanisme (l'une est géographe, l'autre journaliste en environnement pour France Culture) ont mené à bien plus d'une centaine d'entrevues avec les principaux acteurs des changements qui bousculent le développement urbain là-bas. Jamais complaisant, le tableau qu'elles brosent nous aide aussi à comprendre les défis qui attendent nos villes au 21<sup>e</sup> siècle, en laissant la parole à ceux qui tentent de donner un nouveau sens à l'urbanisme traditionnel. Un voyage fascinant.

■ Éditions Autrement, 2010, 294 pages

# L'évolution de votre SIGNATURE

**OFFRE**  
**PROMOTIONNELLE**



**0 \$ DE FRAIS  
D'ADHÉSION!**

Adhérez à la signature  
numérique de l'OAQ avant  
le 30 juin 2010 et ne payez  
aucuns frais d'adhésion.  
Une économie de 140\$!

Pour vous abonner ou pour  
avoir une démonstration de la  
signature numérique sans frais ni  
obligations, communiquez avec  
nous à [ventes@notarius.com](mailto:ventes@notarius.com).

[www.notarius.com](http://www.notarius.com)

1 888 588-0011

L'acte d'apposer sa signature sur un document ou une œuvre est un geste que l'humanité fait depuis des siècles à l'aide de différentes méthodes. Au 21<sup>e</sup> siècle, la conduite des affaires se fait de plus en plus exclusivement sur support électronique. En conséquence, votre mode de signature ne se fait plus avec un stylo ou un traditionnel sceau encreur, mais plutôt à l'aide de technologies liant de manière irréfutable votre identité à vos documents électroniques en plus d'en protéger leur intégrité. Notarius vous aide à conférer le même degré d'authenticité à vos documents électroniques que conférait jadis votre signature manuscrite à vos documents papier.

## La Trousse de signature numérique

- ✓ **PDF995** : Un convertisseur de fichiers PDF produit des fichiers conformes au standard d'archive PDF/A-1b afin de garantir la pérennité de vos documents.
- ✓ **ConsignO** : ConsignO optimise la signature de vos documents électroniques en format PDF, ce qui vous économise temps et argent.
- ✓ **Identité numérique de l'OAQ** : Le certificat numérique Entrust est la clé de vos identité et statut professionnel. Il confirme que vous êtes l'auteur du document et en protège l'intégrité.



ORDRE DES  
ARCHITECTES  
DU QUÉBEC

Si vous créez et transmettez des documents PDF à vos clients, une signature numérique vous épargnera temps et argent!

Programme d'assurances habitation et auto  
de groupe exclusif aux membres de  
l'Ordre des architectes du Québec.

RISTOURNE de  
**150 000 \$**

Pour une **sixième année  
consécutive**, profitez de  
la ristourne et continuez  
d'économiser!

Vous et près de 1 300 autres membres de l'OAQ vous  
partagerez la somme de **150 000 \$<sup>†</sup>**.

Cette ristourne se traduit par une réduction de 7 % sur les  
tarifs de groupe dont vous profitez actuellement.

Le maintien de la ristourne est possible grâce à la loyauté  
des membres de l'OAQ qui assurent leur résidence et leur  
voiture avec TD Assurance Meloche Monnex.

Renouvelez vos assurances et obtenez  
votre part de la ristourne!

Programme d'assurance  
recommandé par



**ORDRE DES  
ARCHITECTES  
DU QUÉBEC**

TD Assurance Meloche Monnex,  
fière partenaire des

**Prix 29<sup>e</sup> édition**  
**d'excellence en architecture**  
ORDRE  
DES ARCHITECTES  
DU QUÉBEC

**514-850-6175** ou  
**1-888-656-2324**

(Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h)

(Samedi, de 9 h à 16 h)

[www.melochemonnex.com/oaq](http://www.melochemonnex.com/oaq)

